



RAPPORT ANNUEL 2005-2006





Les Productions Totem Contemporain ont bénéficié d'une subvention du Conseil des arts et des lettres du Québec pour une tournée au Japon et en Suède. En février 2006, l'artiste Jean-François Laporte, concepteur de l'installation sonore Khôra, participait à la création de l'œuvre du compositeur Jesper Nordin, *Residues*, à l'occasion du Stockholm New Music Festival. Cette œuvre a été composée pour l'Orchestre symphonique de la Radio-Suédoise et Khôra.

Photo : Martin Ouellet



Le chorégraphe Dave St-Pierre a connu un succès sans précédent avec la présentation de *La Pornographie des âmes*. Ce spectacle, créé en 2004, a poursuivi sa tournée internationale en Europe, couronnant son créateur et interprète du 5th Mouson Award 2005/2006 décerné par le Künstlerhaus Mousonturm de Francfort. Sarah Lefebvre, Karina Champoux, Julie Perron et Marie-Ève Quilicot faisaient également partie de la production.

Photo : T. Ammerphol



Le Conseil a versé une subvention au Comité de mise en valeur du lin pour la réalisation de la première Biennale internationale du lin de Portneuf qui avait lieu en mai 2005. À cette occasion, divers sites patrimoniaux de Deschambault ont servi de lieux de diffusion aux œuvres ; *Aérolithes* de Chantale Simard, se déployait au cœur de la tour qui abrite l'escalier menant au jubé de l'église.

Photo : Idra Labrie



Le spectacle pour jeune public *Le Pays des genoux*, de l'auteure Geneviève Billette, a fait l'objet d'une importante tournée en France au cours de la saison 2005-2006. Présentée par la compagnie de théâtre Le Carrousel, la pièce était interprétée par Francis Ducharme, Danny Gagné et Audrey Talbot.

Photo : François-Xavier Gaudreault

SOMMAIRE

Lettre à la Ministre	2
La déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents	3
Le Conseil des arts et des lettres du Québec, son mandat, ses valeurs	5
Le message du président-directeur général	6
Le conseil d'administration et les comités	8
Le personnel	9
Les faits saillants de l'année 2005-2006	10
Réalisation des orientations stratégiques 2005-2008	13
Recherche et création	
Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.	15
Production	
Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.	22
Diffusion au Québec	
Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.	26
Diffusion hors Québec	
Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.	29
Diversification du financement	
Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.	33
Communication et gestion	
Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.	35
La répartition du soutien financier du Conseil par secteur artistique	40
Les indicateurs et résultats au regard du Plan stratégique	42
Le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs	50
Les états financiers	58
Subventions et bourses accordées aux organismes et aux artistes professionnels en 2005-2006	

Le 19 juin 2006

Madame Line Beauchamp
Ministre de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

LA DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, le 19 juin 2006

L'information contenue dans le présent Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Conseil des arts et des lettres du Québec relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats et des orientations stratégiques du Conseil. Y sont par ailleurs présentés les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, basés sur des données exactes et fiables.

Je déclare que les données rapportées dans le présent document de même que les contrôles qui leurs sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

Le président-directeur général,

Yvan Gauthier

Soutenu au fonctionnement pluriannuel par le Conseil, le Théâtre de La Manufacture présentait au cours de la saison 2005-2006 la pièce *Avaler la mer et les poissons*, créée et interprétée par Isabelle Vincent et Sylvie Drapeau dans une mise en scène de Martine Beaulne.



LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

SON MANDAT, SES VALEURS

Créé en 1994 dans la foulée de la première Politique culturelle du Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec est une société d'État qui a pour mission de promouvoir et de soutenir le développement des arts et des lettres. À travers l'ensemble de ses interventions, il veille au respect du statut de l'artiste professionnel et à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels.

Le Conseil a pour mandat de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature, et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil doit donner au ministre de la Culture et des Communications son avis sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux domaines ou matières de sa compétence ; il peut en outre accompagner l'avis de ses recommandations.

Enfin, il peut conclure des ententes avec des partenaires du Québec et de l'étranger, former des comités et recevoir des contributions compatibles avec ses attributions.

Pour remplir son mandat, le Conseil gère un ensemble de programmes de bourses et de subventions dont les modalités d'attribution reposent sur le principe de l'évaluation au mérite par des comités formés de pairs. Le Conseil participe également à la reconnaissance des artistes et des écrivains par l'octroi de prix à la création artistique en région, la remise de prix annuels de divers regroupements professionnels et de bourses de carrière. Il a le pouvoir de gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public.

Les affaires du Conseil sont administrées par un conseil d'administration d'au plus treize membres, nommés par le gouvernement, sur proposition du ministre de la Culture et des Communications, après consultation auprès d'organismes qu'il considère représentatifs des milieux des arts et des lettres. Les membres proviennent de ces milieux et de différentes régions du Québec.

Depuis sa création, le Conseil souscrit à des valeurs qui sont partagées par la communauté artistique et littéraire et qui inspirent ses orientations :

RESPECT DE L'AUTONOMIE ET DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION DES ARTISTES ET DES ÉCRIVAINS • RESPECT DE L'INDÉPENDANCE ARTISTIQUE ET ADMINISTRATIVE DES ORGANISMES ARTISTIQUES • CONCERTATION AVEC LES MILIEUX ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE • RIGUEUR ET TRANSPARENCE DES MODES D'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE • RECONNAISSANCE DU MÉRITE ARTISTIQUE PAR LES PAIRS

Faire cause commune pour le développement des arts et des lettres

Très exigeante pour le secteur des arts et des lettres, l'année 2005-2006 a cependant été marquée par des avancées importantes. La création québécoise se montre toujours aussi vigoureuse et stimulante. De fait, la promotion de la chanson québécoise, des arts visuels, de la littérature et des arts médiatiques est surtout assurée par les artistes et les écrivains eux-mêmes dans les grands rassemblements disciplinaires. À l'international, le rayonnement des arts de la scène s'est maintenu par une présence continue des compagnies québécoises en Europe et en Asie et s'est étendu à la plupart des continents. Cependant, la relance d'un événement international majeur en danse et en théâtre à Montréal a sans doute été l'annonce la plus attendue et la plus importante du secteur des arts de la scène.

Par ailleurs, un certain nombre d'organismes artistiques ont dû relever de nouveaux défis au cours de l'année. Les difficultés financières et structurelles vécues dans de grandes compagnies de musique, de théâtre et de danse, les problèmes de financement ainsi que les problèmes de diffusion et de circulation des œuvres ont forcé les acteurs culturels de toutes les générations à diversifier et à inventer, parfois, de nouveaux modes de gestion et d'organisation.

À l'instar des autres conseils des arts du monde, le Conseil des arts et des lettres du Québec n'échappe pas à ces bouleversements. Son mandat premier demeure celui d'attribuer, sur la recommandation des pairs et en retrait du processus politique, des fonds publics aux artistes, aux écrivains et aux organismes afin de mieux faire rayonner la création, la production, la diffusion et la circulation d'œuvres artistiques et littéraires ici et à l'extérieur du Québec. Ce mandat est accompli d'une façon sérieuse et équitable, en respectant les règles d'éthique les plus strictes. Or, au fil des années, l'exercice devient de plus en plus exigeant et complexe. Tout en soutenant les organismes les plus méritants, le Conseil doit désormais considérer des composantes structurantes comme l'écologie des disciplines, l'équilibre entre les générations et entre les organismes à petit, moyen et grand budget ainsi que la nécessité d'une occupation culturelle de l'ensemble du territoire québécois.

Publié sur le site Web du Conseil et déposé à l'Assemblée nationale du Québec par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, Le Plan stratégique 2005-2008 du Conseil des arts et des lettres du Québec confirme que le Conseil entend adapter ses programmes aux réalités actuelles des organismes, des artistes et des écrivains professionnels. Ce processus a d'ailleurs été amorcé dans certaines disciplines au moyen de consultations auprès des milieux concernés. Le Plan stratégique prend également en compte deux paramètres importants dans la gestion des programmes : la poursuite de l'occupation culturelle diversifiée du territoire québécois et l'atteinte d'un meilleur équilibre dans le soutien à la création, à la production et à la diffusion des œuvres artistiques et littéraires.

Stimuler les partenariats

Au cours de la dernière année, le Conseil s'est employé très activement à renforcer l'action des partenaires gouvernementaux dans leur soutien aux milieux artistique et culturel. Le Conseil a signé des ententes dans plus de dix régions avec les conférences régionales des élus et les conseils régionaux de la culture en vue de soutenir le travail des artistes et des écrivains professionnels, favorisant ainsi l'occupation culturelle du territoire. Citons en exemple l'élaboration d'une entente triennale impliquant cinq partenaires de la Capitale-Nationale en faveur des organismes émergents, des artistes et des écrivains professionnels de la relève de la région.

Le Conseil est également intervenu en partenariat pour venir en aide aux institutions artistiques de plusieurs disciplines vivant de graves crises financières ou structurelles. Par l'entremise de son escouade d'experts, le Conseil a appuyé les organismes dans leurs efforts de redressement. Ces crises sont étroitement liées à la période de changement profond qui marque le Québec en résonance notamment au phénomène de la mondialisation, aux changements technologiques et à la transformation des publics.



Toujours pour mieux appuyer les organismes en difficulté, le Conseil s'est aussi associé, entre autres, au ministère de la Culture et des Communications, à la Société de développement des entreprises culturelles du Québec, au Conseil des Arts du Canada, au Conseil des arts de Montréal, au ministère du Patrimoine canadien et aux conseils régionaux de la culture. Dans des contextes plus difficiles comme le boycott des activités culturelles par les enseignants, qui a durement touché les artistes, les écrivains et les compagnies artistiques du secteur jeune public, la ministre de la Culture et des Communications, après avoir annoncé des mesures de compensation pour les organismes et les artistes de ce secteur, a confié au Conseil l'administration d'un programme spécial de bourses pour la création d'œuvres destinées au jeune public.

En partenariat avec les fondations communautaires, le Conseil des arts et des lettres du Québec s'est également vu confier un mandat spécial de la ministre Beauchamp pour administrer Placements Culture. Ce programme, qui vise à inciter les particuliers, les sociétés et les fondations du Québec à donner plus généreusement aux organismes à but non lucratif du domaine de la culture et des communications, a connu un vif succès, à en juger par l'importante quantité de demandes présentées au Conseil. À l'occasion de la tournée d'information réalisée dans toutes les régions du Québec, les organismes artistiques ont d'ailleurs confirmé leur besoin aigu de financement et plusieurs d'entre eux ont exprimé leur volonté d'en arriver à une plus grande stabilité.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec exerce aussi un rôle de conseiller auprès de la ministre de la Culture et des Communications en émettant des recommandations après avoir procédé à de multiples consultations avec les milieux concernés.

Une gouvernance en évolution

Afin d'améliorer le travail des instances décisionnelles – conseil d'administration et comité exécutif – un certain nombre de mesures visant à responsabiliser davantage les directions sectorielles ont été adoptées au cours de la dernière année. Ces mesures ont permis au conseil d'administration de se concentrer sur les grandes orientations et les enjeux du domaine des arts et des lettres.

L'ensemble des réalisations du Conseil a été rendu possible grâce aux efforts constants de son personnel. Les fonctionnaires, les professionnels et les cadres ont accompli un travail dévoué et je tiens à les en remercier. Leur savoir-faire explique de façon incontestable que 92 % du budget global du Conseil soit remis aux artistes, aux écrivains et aux organismes.

J'adresse également mes remerciements aux membres du conseil d'administration. Je souhaite leur témoigner ma très grande appréciation pour leur collaboration à l'un ou l'autre des comités liés au fonctionnement du Conseil : le comité exécutif, le comité d'éthique, le comité des régions et le comité de vérification.

Enfin, je veux exprimer ma gratitude à madame la ministre de la Culture et des Communications pour son appui indéfectible et sa grande confiance dans le travail du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Yvan Gauthier

YVAN GAUTHIER
Président-directeur général

YOUSSEF EL JAÏ
Vice-président
Directeur général
PRIM Centre d'arts médiatiques
de Montréal

FRANÇOIS BÉDARD
Directeur général
Festival international de Lanaudière
Joliette

LOUISE DESJARDINS
Poète et romancière
Rouyn-Noranda

JOHANNE DOR
Directrice artistique et générale
La Rotonde Centre chorégraphique
contemporain de Québec

DAVID HOMEL
Romancier et scénariste
Montréal

FRANÇOIS LAHAYE
Consultant
Secteur culturel
Trois-Rivières

SUZANNE MASSON
Première vice-présidente,
Affaires institutionnelles
Centre CDP Capital
Présidente du conseil d'administration
de l'Ensemble Arion
Montréal

MARIE-JEANNE MUSIOL
Photographe
Présidente du centre d'artistes Daimôn
Hull

RICHARD THÉRIAULT
Comédien
Montréal

LORRAINE VAILLANCOURT
Chef d'orchestre et directrice artistique
Nouvel Ensemble Moderne
Professeure titulaire à l'Université de
Montréal

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Youssef El Jaï
François Bédard
Johanne Dor
Richard Thériault

Comité de vérification

Suzanne Masson
Membre externe : Pierre Rompré

Comité des régions

Louise Desjardins
François Lahaye
Marie-Jeanne Musiol
Membres externes : Diane Saint-Pierre,
Benoît Vaillancourt

Comité d'éthique

Paul-André Comeau
Youssef El Jaï
Pierre Rompré

Le président-directeur général est membre d'office de tous les comités.

PRÉSIDENTE-DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRETARIAT DU CONSEIL

Yvan Gauthier, président-directeur général
Francine Poissant Champagne, attachée de
direction
Daniel Ferron, secrétaire du Conseil

RESSOURCES HUMAINES

Anne Bouchard, conseillère en ressources
humaines agréée
Sonia Fontaine, technicienne en ressources
humaines
Josée Frenette, adjointe administrative
Céline Huot, responsable de mandats
spéciaux

PLACEMENTS CULTURE

André Dugré, chargé de programme
Gilles Pettigrew, adjoint au programme

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'ADMINISTRATION

Ginette Richard, directrice
Michèle Mailloux, adjointe administrative
Martin Bellavance, technicien en
informatique
Alain Chiasson, coordonnateur du secteur
des technologies de l'information
Suzanne Fortin, technicienne en ressources
financières et matérielles
Christian Maltais, technicien en
programmation
Jean-Marc Miousse, analyste financier
Daniel Monette, analyste en informatique
Denis Rhéaume, coordonnateur du secteur
des ressources financières, matérielles et de
la vérification interne
Bernard Schaller, chargé du soutien en
gestion des programmes

DIRECTION DES RELATIONS PUBLIQUES

Béatrice G. Pepper, directrice
Line Johnson, adjointe administrative
Linda Boutin, conseillère en communication
Benoît Brochu, préposé à l'accueil et à
l'information
Julie Dufresne, conseillère en
communication
Claude Guérin, conseiller en communication
Geneviève Perrier, préposée à l'accueil et à
l'information
Geneviève Picard, conseillère en
communication et webmestre

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'ACTION RÉGIONALE ET INTER- NATIONALE

Gaëtan Gosselin, directeur
Julie Labonté, adjointe administrative
Marie-Pierre Dolbec, chargée de
développement et d'affaires régionales
et internationales
Christiane Gagnon, technicienne en
statistiques
Isabelle Gardner, adjointe aux programmes
Gaëtan Hardy, chargé de recherche et de
planification
Patricia Nadeau, chargée d'affaires
régionales
Francine Royer, chargée d'affaires régionales
et internationales

DIRECTION DU THÉÂTRE, DES ARTS MULTIDISCIPLINAIRES ET DES ARTS DU CIRQUE

Alain Filion, directeur
Jean Dumas, adjoint administratif
Lyne Arcand, chargée de programmes
Guylaine Berthelot, adjointe aux
programmes
Michèle Cadoret, chargée de programmes
Jean Fortin, chargé de programmes
Diane Isabelle, chargée de programmes
Hélène Laliberté, chargée de programmes
Judith Ouimet, adjointe aux programmes
Ginette Prince, chargée de programmes
Milène Rathé, adjointe aux programmes

DIRECTION DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Nicole Doucet, directrice
Éliane Habimana, adjointe administrative
Solange Asselin, adjointe aux programmes
André Boileau, chargé de programmes
Sylvie Bond, adjointe aux programmes
Gisèle Côté, chargée de programmes
Marie Daveluy, chargée de programmes
Denise Denis, chargée de programmes
Caroline Fortin, adjointe aux programmes
Lyne Lanthier, chargée de programmes
Sophie-Isabelle Lesage, chargée de
programmes
Mireille Martin, chargée de programmes
Andrée Ruel, chargée de programmes
Line Tremblay, adjointe aux programmes

DIRECTION DES ARTS VISUELS, DES ARTS MÉDIATIQUES ET DE LA LITTÉRATURE

Hélène Bernier, directrice
Claude Godin, adjoint administratif
Dyann Bédard, adjointe aux programmes
Berri Richard Bergeron, chargé de
programmes
Yvon Bergeron, chargé de programmes
Danielle Desrosiers, adjointe aux
programmes
Françoise Jean, chargée de programmes
Christiane Jobin, chargée de programmes
Hélène LaRoche, chargée de programmes
Nathalie Leclerc, adjointe aux programmes
Monique Ouellet, chargée de programmes
Brigitte Malenfant, chargée de programmes
Lise Richard, adjointe aux programmes

LES RESSOURCES HUMAINES

Pour réaliser ses mandats, le Conseil
comptait au 31 mars 2006 sur un effectif
(régulier et temporaire) s'établissant à
73 ETC (équivalent temps complet) qui se
répartit entre le siège social de Québec
(35 ETC) et le bureau de Montréal (38 ETC).

LES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2005 - 2006

RÉALISATIONS

Le Conseil a administré un budget global de 73,5 M\$: 8,9 M\$ ont été octroyés en bourses aux artistes et aux écrivains professionnels, 57,9 M\$ en subventions aux organismes artistiques sans but lucratif et 0,4 M\$ ont servi à financer les coûts relatifs à la tenue des comités consultatifs et des jurys. Le Conseil a consacré 6,2 M\$, soit 8,4 % de son budget global, à ses activités de fonctionnement.

Les 8,9 M\$ accordés aux artistes et aux écrivains professionnels équivalent à l'octroi de 1 112 bourses ; un peu plus de la moitié du montant a été distribué aux artistes du secteur des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture.

Le Conseil a octroyé 57,9 M\$ à 551 organismes artistiques en vue de soutenir leurs activités de production, de promotion, de diffusion et de représentation ; le secteur des arts de la scène a reçu 48,7 M\$, celui des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture, 7,1 M\$, et celui de la littérature 1,7 M\$; 0,4 M\$ ont été accordés pour les autres activités couvrant les secteurs des arts et des lettres.

Le Plan stratégique 2005-2008, décrivant les grandes orientations et les moyens d'action du Conseil pour mieux soutenir les artistes, les écrivains et les organismes artistiques, a été déposé à l'Assemblée nationale par la ministre de la Culture et des Communications. Le Plan stratégique est notamment disponible sur le site Web du Conseil.

La ministre de la Culture et des Communications a mandaté le Conseil pour administrer Placements Culture : un nouveau programme créé à l'intention des clientèles du ministère de la Culture et des Communications, de la Société de développement des entreprises culturelles et du Conseil des arts et des lettres du Québec. Placements Culture permet aux organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications de stabiliser leur situation financière et d'avoir accès à une source de revenus supplémentaires en recevant une subvention de contrepartie.

En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, la Société de développement des entreprises culturelles, les associations professionnelles et les regroupements nationaux du secteur, le Conseil a entrepris les travaux préparatoires du Forum sur les arts visuels au Québec. Il souhaite ajuster ses programmes en arts visuels en fonction des résultats de cette importante consultation.

À l'automne 2005, le Conseil a tenu sa rencontre de consultation annuelle auprès des associations professionnelles et des organismes de services nationaux et régionaux afin de discuter et d'identifier les axes prioritaires du prochain plan stratégique du Conseil.

Le Conseil a conclu des ententes avec le prestigieux Banff Centre, en Alberta, et le Centre for Contemporary Arts de Glasgow, en Écosse, permettant aux artistes et aux écrivains professionnels de séjourner dans des lieux nouveaux et inspirants.

La directrice artistique et générale du nouveau festival consacré à la danse et au théâtre, Mme Marie-Hélène Falcon, entourée de M. Simon Brault, vice-président du Conseil des Arts du Canada, M. Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec et M. Maurice Forget, président du Conseil des arts de Montréal.



Photo : Éric Myre

Le Conseil, en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada et le Conseil des arts de Montréal, a annoncé la création d'un nouveau festival international de création contemporaine en danse et en théâtre. L'annonce faisait suite à une consultation pancanadienne et disciplinaire et à sa recommandation de favoriser l'émergence d'un événement de danse d'envergure internationale à Montréal.

Au cours de l'année, le Conseil a entrepris la révision du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le Conseil s'est associé pour la première fois aux Prix des libraires du Québec, en offrant une bourse de 2 000 \$ dans la catégorie « Roman québécois ». Il a également créé le Prix à l'écriture cinématographique du Conseil des arts et des lettres du Québec. Destiné aux jeunes scénaristes, ce prix doté d'une bourse de 5 000 \$ s'inscrit dans le cadre du concours *Cours écrire ton court !* de la SODEC.

Parmi les mesures visant à compenser les pertes encourues par les organismes artistiques, les artistes et les écrivains professionnels, à l'occasion du boycott des activités artistiques par les enseignants à l'automne 2005, le Conseil a créé et diffusé un programme spécial destiné aux artistes et aux écrivains professionnels intitulé *Bourses de création jeune public*.

Par son observatoire des organismes et son escouade d'expert, le Conseil a accordé un soutien aux organismes souhaitant redresser leur situation financière ou structurelle.

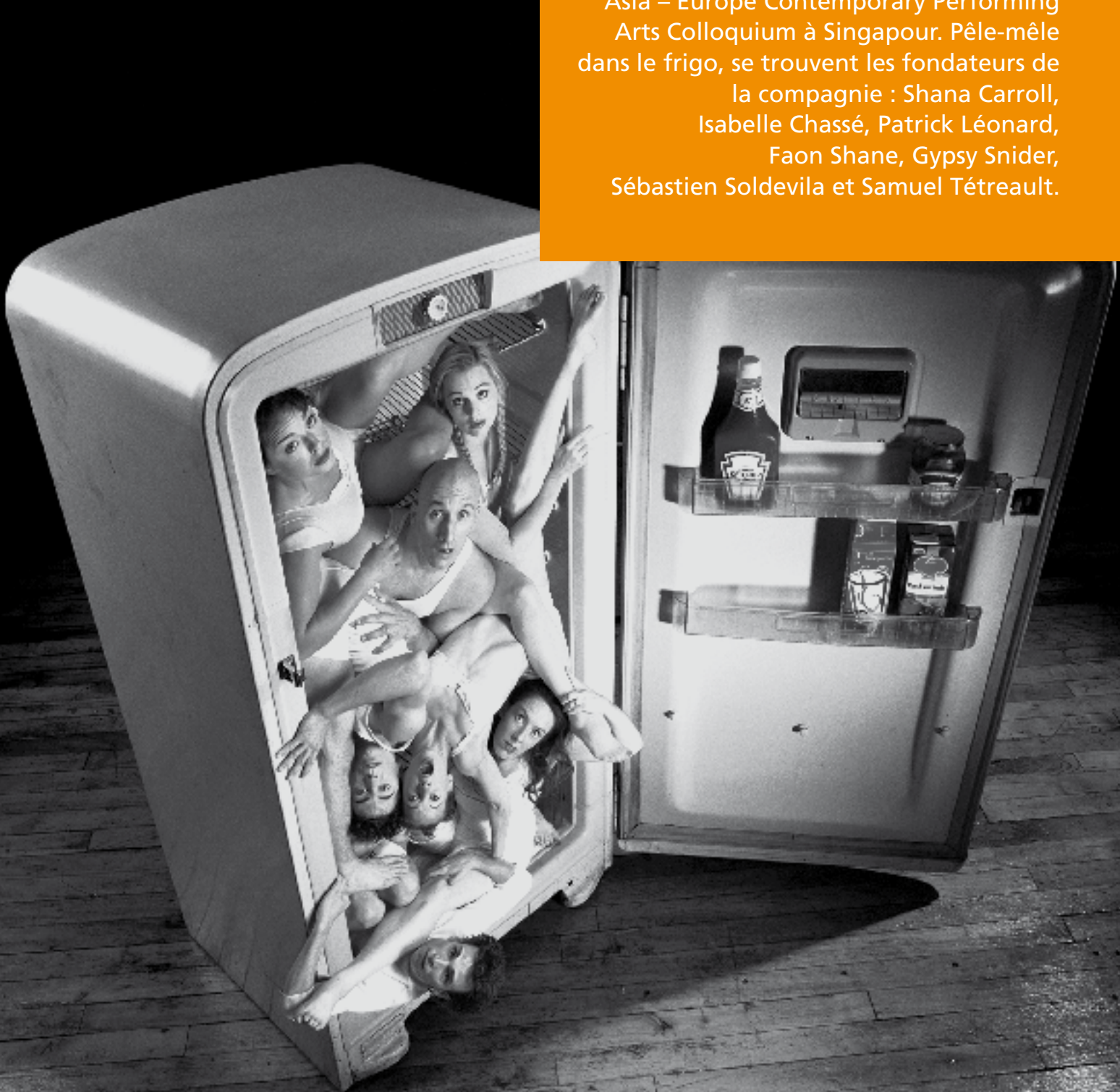
L'appui du Conseil au développement culturel régional s'est poursuivi au cours de l'année, portant à huit le nombre d'ententes spécifiques de développement culturel des régions : une nouvelle entente spécifique régionale d'une durée de trois ans a été établie entre le Conseil et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a renouvelé son entente triennale et le Conseil a prolongé d'une année ses ententes avec les régions du Bas-Saint-Laurent et de Lanaudière.

En collaboration avec cinq organismes partenaires de la région de la Capitale-Nationale, le Conseil est parvenu à l'élaboration d'une entente triennale en faveur des organismes émergents, des artistes et des écrivains professionnels de la relève de ce territoire, laquelle entrera en vigueur en 2006-2007.

Le Conseil a publié deux numéros du bulletin de statistiques *Constats du CALQ : L'Économie des tournées québécoises en arts de la scène et L'Emploi et la rémunération dans les organismes artistiques en 2003-2004*.

Depuis août 2005, le Conseil diffuse sur une base régulière *Nouvelles du CALQ*, un bulletin électronique permettant de communiquer rapidement les principales réflexions, orientations et décisions du Conseil à tous les groupes intéressés par la culture québécoise.

Au cours de l'année 2005, la dynamique compagnie de cirque Les 7 doigts de la main a donné plus d'une cinquantaine de représentations de son spectacle éponyme au cours de tournées au Mexique, en Italie, en Allemagne et au Québec, sans compter sa participation au Asian Arts Mart et au Asia – Europe Contemporary Performing Arts Colloquium à Singapour. Pêle-mêle dans le frigo, se trouvent les fondateurs de la compagnie : Shana Carroll, Isabelle Chassé, Patrick Léonard, Faon Shane, Gypsy Snider, Sébastien Soldevila et Samuel Tétreault.



RÉALISATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les objectifs du Conseil en 2005-2006 s'appuyaient sur les six orientations du Plan stratégique 2005-2008 :

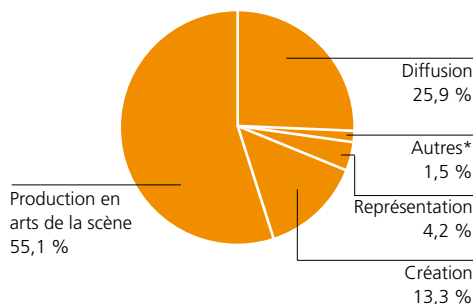
- 1 Soutenir les artistes et les écrivains en fonction des besoins inhérents à chaque étape de leur carrière.
- 2 Renforcer le réseau des organismes de production et de diffusion dont la contribution est significative dans leur domaine et sur leur territoire.
- 3 Intensifier la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques sur l'ensemble du territoire québécois.
- 4 Favoriser le rayonnement des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale.
- 5 Établir de nouvelles avenues de soutien financier et de partenariat complémentaires aux moyens actuels et susceptibles d'assurer le développement durable des arts et des lettres.
- 6 Adapter le fonctionnement et les services du Conseil aux besoins des milieux culturels du Québec.

Pour accomplir sa mission au cours de l'exercice 2005-2006, le Conseil disposait d'un budget global de 73,5 M\$, dont 66,8 M\$ ont été consacrés au soutien des artistes et des écrivains professionnels, au soutien des organismes qui œuvrent à la création, à la production et à la diffusion ainsi qu'aux organismes de représentation dans le domaine des arts et des lettres. Le Conseil a défrayé 6,2 M\$ pour assurer son fonctionnement et 0,4 M\$ pour financer les coûts relatifs à la tenue des comités consultatifs et des jurys.

L'aide financière a été répartie de la façon suivante : les artistes et les écrivains ont reçu 8,9 M\$ pour réaliser leurs projets tandis que 57,9 M\$ ont été affectés au fonctionnement et à la réalisation des activités des organismes artistiques, littéraires et de représentation. L'évolution de l'aide financière accordée au cours des cinq dernières années indique que la croissance annuelle moyenne des sommes versées aux artistes professionnels est demeurée stable au cours de cette période alors que celle des organismes a atteint 6,7 %.

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2005-2006

Répartition par activité



* Diverses ententes

Répartition par secteur et discipline artistique

	Artistes \$	Organismes \$	Total \$
Arts du cirque	69 550	710 550	780 100
Arts multidisciplinaires	140 537	1 141 840	1 282 377
Danse	447 644	8 482 630	8 930 274
Musique	1 648 136	17 907 190	19 555 326
Théâtre	367 796	20 514 859	20 882 655
Sous-total	2 673 663	48 757 069	51 430 732
Architecture	83 550	72 200	155 750
Arts médiatiques	2 418 042	1 501 965	3 920 007
Arts visuels	2 046 213	5 454 243	7 500 456
Métiers d'art	282 694	109 500	392 194
Sous-total	4 830 499	7 137 908	11 968 407
Littérature	1 413 509	1 667 347	3 080 856
Autres activités	0	356 836	356 836
Total	8 917 671	57 919 160	66 836 831

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec en 2005-2006

Répartition par programme	\$	Répartition par région	Artistes \$	Organismes \$	Total \$
Bourses aux artistes professionnels ¹	8 917 671				
Subventions aux organismes	57 919 160				
Arts multidisciplinaires ²	816 500	Bas-Saint-Laurent	185 933	761 966	947 899
Danse ²	5 766 894	Saguenay-Lac-Saint-Jean	262 570	1 259 257	1 521 827
Musique ²	14 826 468	Capitale-Nationale	810 986	7 603 825	8 414 811
Théâtre ²	14 930 746	Mauricie	129 048	761 642	890 690
Arts du cirque ²	431 850	Estrie	143 313	925 100	1 068 413
Circulation de spectacles au Québec	816 645	Montréal	5 800 776	27 399 252	33 200 028
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	68 000	Outaouais	122 633	293 782	416 415
Diffusion hors Québec des arts de la scène	2 132 703	Abitibi-Témiscamingue	99 500	339 140	438 640
Accueil de spectacles étrangers au Québec	444 044	Côte-Nord	71 807	117 900	189 707
Événements nationaux et internationaux	3 033 746	Nord-du-Québec	0	0	0
Diffuseurs spécialisés en arts de la scène	4 051 266	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	115 721	287 599	403 320
Édition et promotion de périodiques culturels	1 283 657	Chaudière-Appalaches	86 271	255 124	341 395
Promotion de la littérature et du conte	357 000	Laval	67 245	305 752	372 997
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	2 827 893	Lanaudière	147 090	501 575	648 665
Centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques	4 354 692	Laurentides	124 300	208 142	332 442
Promotion et diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	848 022	Montérégie	659 224	913 999	1 573 223
Ententes ³	867 534	Centre-du-Québec	91 254	591 261	682 515
Fonds régionaux pour organismes	34 100	Hors Québec	0	15 836	15 836
Autres ⁴	27 400	Sous-total	8 917 671	42 541 152	51 458 823
Total	66 836 831	Organismes majeurs ¹	–	12 065 000	12 065 000
		Associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services	–	2 846 060	2 846 060
		Commission internationale du théâtre francophone (CITF) ²	–	48 750	48 750
		Ententes ³	–	318 198	318 198
		Observatoire de la culture et des communications	–	100 000	100 000
		Total	8 917 671	57 919 160	66 836 831

1 Orchestre symphonique de Montréal, Orchestre symphonique de Québec, Les Grands Ballets Canadiens, Théâtre du Nouveau Monde et Opéra de Montréal.

2 La participation financière du Conseil à la CITF a été attribuée entièrement à des organismes hors Québec.

3 Inclut les ententes de coopération et les ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

1 Inclut les montants versés dans le cadre des ententes régionales de développement artistique.

2 Organismes de production

3 Inclut les ententes de coopération, les ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités, les montants dédiés à l'Observatoire de la culture et des communications, de même que les ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence.

4 Subventions spéciales pour des activités de recherche, des colloques et événements spéciaux.

RECHERCHE ET CRÉATION

ORIENTATION 1 - SOUTENIR LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS EN FONCTION DES BESOINS INHÉRENTS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR CARRIÈRE

OBJECTIF • Contribuer à améliorer les conditions de création et de production des artistes et des écrivains

Le programme de bourses du Conseil vise à favoriser la recherche et la création en permettant aux artistes et aux écrivains professionnels de disposer des ressources nécessaires à la création d'œuvres et à la réalisation de différentes activités liées à leur démarche artistique, tout au long de leur carrière. Ce programme permet également aux artistes de participer à des stages de perfectionnement et de ressourcement et d'avoir accès à un réseau de studios et d'ateliers-résidences situés dans des milieux reconnus pour leur vie culturelle stimulante.

Réalisations

Octroi

En 2005-2006, le Conseil a attribué 1 112 bourses à des artistes et à des écrivains professionnels pour un montant total de 8,9 M\$: 30 % des bourses ont été octroyées en arts de la scène, 54 % en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture et 16 % en littérature.

Des 1 112 bourses distribuées en 2005-2006, près de la moitié ont servi à soutenir des projets de recherche et de création pour un montant total de 7 M\$ alors que le tiers fut destiné à couvrir des frais de déplacement dans le cadre d'activités reliées à la pratique de l'artiste ou de l'écrivain ou encore au rayonnement de sa carrière. Les autres bourses ont permis de réaliser diverses activités liées au perfectionnement, au ressourcement, au développement de la carrière et à la diffusion des œuvres artistiques ou littéraires.

Bourses octroyées par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains par secteur artistique en 2005-2006

Secteur	Sommes octroyées	% des sommes globales	Nombre de bourses
Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture	4,8 M\$	54 %	454
Arts de la scène	2,7 M\$	30 %	491
Littérature	1,4 M\$	16 %	167
Total	8,9 M\$	100 %	1 112

Types de bourses

Aux fins du programme de bourses, les artistes et les écrivains professionnels sont répartis en deux groupes selon leur nombre d'années de pratique artistique : les créateurs qui comptent plus de dix années de pratique au Québec ou à l'étranger sont admissibles aux bourses de type A tandis que ceux qui comptent de deux à dix années de pratique professionnelle sont admissibles aux bourses de type B. Enfin, les artistes et les écrivains ayant au moins 20 ans de pratique et qui ont contribué de façon exceptionnelle à leur discipline sont admissibles aux bourses de carrière de 60 000 \$, attribuées tous les deux ans.

Répartition des types de bourses accordées par le Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains en 2005-2006

Type	Sommes octroyées	Nombre de bourses	% du nombre de bourses
A	4,3 M\$	507	46 %
B	4,6 M\$	605	54 %
A et B	8,9 M\$	1 112	100 %




Soutien en région et à la relève artistique

Le Conseil a accordé 1,2 M\$ aux projets de création et de diffusion des artistes ayant moins de dix ans de pratique artistique et vivant dans les régions autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale, dépassant ainsi son objectif de 1 M\$.

Dans le cadre des ententes spécifiques de développement culturel officialisées dans huit régions, 79 artistes et écrivains professionnels ont obtenu une aide financière du Conseil totalisant 362 002 \$, accompagnée d'une contribution égale des organismes régionaux partenaires. En comparant le nombre de boursiers et les sommes octroyées dans chaque région entre 2000-2001 et 2005-2006, le nombre de boursiers a augmenté de 66,3 % pour les régions ayant une entente avec le Conseil ; le pourcentage d'augmentation des sommes attribuées par le Conseil a été de 54,8 % pour les régions dotées d'ententes et de 7,9 % pour les autres.

Fait à noter, l'entente spécifique de développement culturel avec la région du Bas-Saint-Laurent vise à soutenir exclusivement la réalisation ou la diffusion de premières œuvres de création d'artistes ou d'écrivains professionnels. En 2005-2006, 14 artistes et écrivains de cette région ont reçu des bourses totalisant 100 000 \$ pour leurs projets, dont 50 000 \$ provenaient du Conseil.

Pourcentage (%) du nombre de bourses octroyées par rapport à la demande, selon un regroupement des régions administratives par le Conseil des arts et des lettres du Québec en 2005-2006

Capitale-Nationale	28 %	
Montréal	27 %	
Autres régions du Québec	24 %	



L'artiste en arts médiatiques Myriam Caron, originaire de Sept-Îles, a reçu un soutien financier dans le cadre du Fonds de la Côte-Nord pour les arts et les lettres. En partenariat avec la maison de production Plug, elle a ainsi pu réaliser un long métrage documentaire la menant de Sept-Îles à Tadoussac dont la trame suivait le cours d'une bouteille jetée à la mer.

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec aux artistes et aux écrivains en 2005-2006

Catégorie de bourses	Type A	Type B	Total	Bourse moyenne
	\$	\$	\$	\$
Recherche et création	3 331 970	3 698 002	7 029 972	13 091
Accueil d'artistes en résidence	12 365	24 200	36 565	7 313
Commandes d'œuvres	83 020	65 500	148 520	8 251
Spectacles littéraires	24 905	40 975	65 880	5 989
Perfectionnement	42 400	158 444	200 844	5 021
Déplacement	315 329	244 809	560 138	1 547
Studios et ateliers-résidences	180 000	96 500	276 500	9 534
Bourses de carrière	120 000	0	120 000	30 000
Prix du Conseil	67 500	23 000	90 500	5 028

Bourses attribuées dans le cadre des ententes régionales de développement artistique

Abitibi-Témiscamingue	29 175	20 825	50 000	7 143
Bas-Saint-Laurent	4 250	45 750	50 000	3 571
Centre-du-Québec	4 706	26 141	30 847	4 407
Côte-Nord	7 500	27 507	35 007	7 001
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	15 000	30 900	45 900	5 738
Lanaudière	22 500	7 500	30 000	7 500
Mauricie	13 492	36 756	50 248	2 792
Saguenay-Lac-Saint-Jean	34 786	35 214	70 000	4 375
Concours culturels des Jeux de la Francophonie	1 750	25 000	26 750	2 972
Total	4 310 648	4 607 023	8 917 671	8 019

- OBJECTIFS**
- **Maintenir l'accès à des studios et des ateliers-résidences au Québec et hors Québec**
 - **Soutenir des projets de résidences d'artistes et d'écrivains au sein de structures d'accueil au Québec et hors Québec**
 - **Encourager le perfectionnement et le développement des compétences artistiques**

L'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des écrivains professionnels s'est notamment fait par l'octroi de bourses permettant aux créateurs de se déplacer, de suivre des stages de perfectionnement et de ressourcement, d'effectuer des résidences de création au sein d'organismes d'accueil, de réaliser des commandes d'œuvres et de séjourner dans des studios et des ateliers-résidences situés dans des milieux reconnus pour leur dynamisme culturel. Depuis cinq ans, l'aide totale consentie à des projets de déplacement, de studios et d'ateliers-résidences à l'extérieur du Québec a augmenté annuellement de 8,2 %.

Réalisations

Bourses de déplacement

En 2005-2006, le Conseil a accordé aux artistes et aux écrivains professionnels 362 bourses de déplacement totalisant 560 138 \$. Ce soutien financier leur a permis de participer à des activités liées à la pratique de leur discipline ou à des événements favorisant le rayonnement de leur carrière principalement à l'étranger.

Bourses de perfectionnement

Le Conseil a octroyé une bourse de perfectionnement à 40 artistes et écrivains leur permettant de réaliser un stage ou de participer à un atelier, un séminaire ou un colloque en vue d'enrichir leurs connaissances, de stimuler leur démarche artistique et d'acquérir une plus grande maîtrise de leur discipline.

Résidences au Québec

Le Conseil a mis en place des mesures spécifiques permettant à des artistes de la relève de faire des stages d'apprentissage au sein d'organismes de production spécialisés dans diverses régions du Québec, de vivre des expériences de compagnonnage, de développer des projets avec des mentors ou d'effectuer des résidences de création qui favorisent le ressourcement en fournissant aux artistes une occasion de partager et de faire connaître leur travail.

Les centres d'artistes soutenus par le Conseil présentent en moyenne 350 expositions par année et la moitié des quelque 1 300 artistes qui y exposent leurs œuvres appartiennent à la relève. Certains centres ont même un mandat exclusif de présentation d'œuvres de jeunes artistes comme Caravansérail, à Rimouski. Plusieurs de ces centres accueillent également des artistes en résidence pour réaliser des projets dans leur établissement, mettant à leur disposition des espaces et des équipements de qualité. À titre d'exemple, le Centre national de recherche et de diffusion en arts contemporains numériques SAGAMIE, à Alma, a reçu l'artiste Guy Blackburn à l'automne 2005. Il y a réalisé une résidence de création de trois mois pour la préparation de l'exposition *Touche*, qui fut la première activité du nouveau centre d'exposition de cet organisme. Les artistes et les écrivains professionnels habitant en région peuvent aussi être admis à un programme d'atelier-résidence du Conseil leur permettant de séjourner six mois à Montréal.

Résidences et studios ailleurs dans le monde

Le Conseil a permis à 27 artistes et écrivains professionnels de bénéficier de l'un des 17 studios et ateliers-résidences à l'extérieur du Québec, en leur accordant 256 500 \$ en bourses. Et dans le cadre des ententes de réciprocité, le Conseil a accueilli, en 2005-2006, 20 artistes en provenance de dix pays qui ont réalisé des résidences de création à Montréal, Québec et Gatineau auprès des organismes artistiques tels que Méduse, l'Union des écrivaines et écrivains québécois, la Chambre blanche, Axe Néo 7, l'Ensemble contemporain de Montréal, le Théâtre du Trident et Musique Multi-Montréal.

Par ailleurs, le Conseil a poursuivi ses activités avec les Pépinières européennes pour jeunes artistes, un vaste réseau de lieux de création répartis dans une vingtaine de pays, en assumant le rôle de coordonnateur national et en faisant partie de son conseil d'administration. Au cours de l'année, le Conseil a également maintenu son implication dans la réalisation du 7^e programme de résidences des Pépinières européennes pour jeunes artistes, lequel se terminera en 2007.

Répartition des bourses accordées par le Conseil des arts et des lettres du Québec visant le développement et le perfectionnement en 2005-2006

Activité	Nombre de bourses	Sommes octroyées
Déplacement	362	560 138 \$
Perfectionnement	40	200 844 \$
Accueil d'artistes en résidence, réalisation de commandes d'œuvres ou spectacles littéraires	34	250 965 \$
Concours culturels des Jeux de la Francophonie	9	26 750 \$
Total	445	1 038 697 \$

- OBJECTIF**
- **Veiller à l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des écrivains et reconnaître leur contribution au sein de la société québécoise**

Réalisations

En vue d'améliorer les conditions socioéconomiques des créateurs et d'ajuster le soutien financier aux réalités des milieux artistique et littéraire, le Conseil a mis sur pied, dans la foulée des mesures de compensation découlant du boycott des activités culturelles par le milieu scolaire à l'automne 2005, un programme spécial permettant aux artistes et aux écrivains professionnels de disposer des ressources nécessaires pour réaliser les activités de recherche, de création et de diffusion d'œuvres destinées au jeune public.

Par ailleurs, depuis 1997, le Conseil contribue à la reconnaissance du statut des artistes et des écrivains en remettant des prix qui visent à donner un soutien accru à la création artistique et à faire la promotion des récipiendaires en soulignant leur contribution dans leur ville ou leur région, auprès du public et au sein de leur discipline.

Prix à la création artistique en région

En 2005-2006, 11 artistes et écrivains professionnels ont reçu un prix à la création artistique du Conseil dans leur région, doté d'une bourse de 5 000 \$. Les conseils régionaux de la culture en ont assuré la gestion des activités par la soumission des candidatures, la formation d'un jury de pairs et l'événement de la remise du prix.



Pour une première année, le Conseil a remis le Prix à l'écriture cinématographique, doté d'une bourse de 5 000 \$ au jeune scénariste Étienne Langlois gagnant du concours *Cours écrire ton court !* lancé par la Société de développement des entreprises culturelles.

Prix à la création artistique en lien avec un organisme municipal

Deux prix à la création artistique assortis de bourses de 2 500 \$ et de 3 000 \$ ont été attribués en lien avec les municipalités de Trois-Rivières et des Îles-de-la-Madeleine.

Prix à la création artistique dans un secteur particulier

En partenariat avec l'Académie québécoise du théâtre, le Conseil québécois de la musique et les Rendez-vous du cinéma québécois, le Conseil a décerné des prix nationaux à des artistes et des écrivains pour un montant totalisant 25 000 \$. De plus, le Conseil s'est associé, pour la première fois, à l'Association des libraires du Québec dans le cadre des Prix des libraires en offrant une bourse de 2 000 \$ dans la catégorie « Roman québécois ». Le Conseil a également créé le Prix à l'écriture cinématographique destiné aux jeunes scénaristes et doté d'une bourse de 5 000 \$, dans le cadre de *Cours écrire ton court !*, un concours de la Société de développement des entreprises culturelles.

En vue de cerner l'importance de l'emploi et de la rémunération pour diverses catégories de personnel selon les secteurs d'activités du milieu des arts et des lettres, le Conseil a publié *L'Emploi et la rémunération dans les organismes artistiques en 2003-2004*. Ce 11^e numéro des *Constats du CALQ* offre un aperçu général de la situation économique des organismes artistiques et des coûts reliés à la main-d'œuvre culturelle.

OBJECTIF

- **Participer aux travaux de mise en œuvre du Plan d'action gouvernementale sur les conditions socioéconomiques des artistes notamment en matière de santé et de sécurité au travail des danseurs**

Réalisations

En vue de protéger les danseurs durant les périodes d'entraînement se déroulant en dehors d'un contrat de travail, le Conseil a collaboré à l'élaboration d'une entente entre la Commission sur la santé et la sécurité au travail et la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes.

De plus, à l'instar de la SODEC et du MCC, le Conseil a investi un montant de 10 000 \$ dans la réalisation d'une étude exploratoire intitulée *Les Risques du métier dans le domaine des arts de la scène*, réalisée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail.

OBJECTIF

- **Participer à l'essor des arts et des lettres des Autochtones et des communautés culturelles en soutenant des projets de création et de diffusion de différentes cultures**

Réalisations

Le Conseil vise à rendre ses programmes de bourses et de subventions accessibles à l'ensemble de la communauté artistique quelle que soit l'origine ethnoculturelle du demandant. À cet égard, des discussions ont été entreprises

avec l'Institut culturel Avataq sur une éventuelle entente de réciprocité et sur l'accessibilité des programmes de bourses et de subventions aux artistes et aux organismes des communautés inuit. Le Conseil a également amorcé une étude, financée conjointement avec la SODEC et Avataq, portant sur la situation des artistes et des organismes du Nunavik.

De plus, un accord de coopération triennal a été conclu entre le Conseil et l'Institut culturel et éducatif montagnais concernant la tenue d'activités de consultation et de concertation sur le développement des arts et des lettres des communautés artistiques innues de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord en vue d'établir une entente régionale ou municipale.

Par ailleurs, un comité a été mis sur pied afin d'actualiser le plan d'action du Conseil en matière de relations avec les communautés culturelles. À l'automne 2005, ce dernier a entrepris une série de consultations auprès de différentes instances gouvernementales, de représentants des communautés culturelles et d'organismes artistiques œuvrant dans le contexte ethnoculturel.



Photo : Institut culturel et éducatif montagnais

En décembre 2005, des artistes montagnais ont participé au Salon d'art contemporain organisé par La Société Nationale des Beaux-Arts au Carrousel du Louvre à Paris. La délégation était composée de Emmanuel Kurtness, Allen Grégoire, Jean-Luc Hervieux, An-Kanine Volland, Denis Volland, Josée Leblanc, Ernest Domonique et Richard Fontaine.

PRODUCTION

ORIENTATION 2 – RENFORCER LE RÉSEAU DES ORGANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DONT LA CONTRIBUTION EST SIGNIFICATIVE DANS LEUR DOMAINE ET SUR LEUR TERRITOIRE

- OBJECTIF**
- Assurer aux organismes méritants un financement durable permettant la réalisation de leur mandat et le renforcement du secteur artistique dans son ensemble

Réalisation

En 2005-2006, le Conseil a consacré 57,9 M\$ pour soutenir le fonctionnement et les projets de 551 organismes de production en arts de la scène, des centres d'artistes en arts visuels, en arts médiatiques et en métiers d'art, des éditeurs de périodiques culturels, des diffuseurs spécialisés, des événements nationaux et internationaux, des événements littéraires de même que des associations professionnelles, des regroupements nationaux et des organismes de services.

Au cours des cinq dernières années, l'aide financière distribuée aux organismes par le Conseil a augmenté de 13,2 M\$ alors que le nombre d'organismes soutenus s'est accru de 11 %.

Soutien financier du Conseil des arts et des lettres du Québec aux organismes en 2005-2006

Nombre d'organismes	Nombre de demandes reçues	Nombre de subventions octroyées	Total des sommes
551	1 376	932	57,9 M\$

Répartition des sommes octroyées par le Conseil des arts et des lettres aux organismes par secteur artistique en 2005-2006

Secteur	Montant	% des sommes globales
Arts de la scène	48 757 069 \$	84,2 %
Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture	7 137 908 \$	12,3 %
Littérature	1 667 347 \$	2,9 %
Autres activités	356 836 \$	0,6 %
Total	57 919 160 \$	100 %

- OBJECTIFS**
- Consolider le financement des organismes soutenus au fonctionnement afin de prendre en compte l'ensemble de leurs activités (production, création, promotion, circulation, etc.)
 - Adopter des mécanismes de soutien aux organismes en difficulté

Réalisations

Des 348 organismes soutenus au fonctionnement pour un montant total de 50,7 M\$, 241 d'entre eux ou 69 % ont pu bénéficier d'un financement pluriannuel leur assurant de recevoir au moins le même montant de subvention pendant quatre ans en respectant, bien sûr, les conditions établies par le Conseil. En regard des résultats de 2004-2005, c'est 14 nouveaux organismes qui bénéficient d'un financement sur une base annuelle. Parmi ceux-ci, nous retrouvons des



Les Productions Rhizome, de Québec, conçoivent, produisent et diffusent des spectacles littéraires interdisciplinaires. Présenté à Québec en mai 2005, le spectacle de poésie *Deux voix* réunissait sur scène l'auteur Simon Dumas, la comédienne Véronique Daudelin, la danseuse Arianne Warnke St-Pierre et le comédien Jean-Olivier Saint-Louis.

organismes en émergence tels que le centre de production et de diffusion Materia, à Québec, qui devient le premier organisme en métiers d'art à bénéficier d'une subvention au fonctionnement depuis la création du Conseil, en 1994, et les Productions Zinc, un périodique de création et d'essai littéraires qui réserve une place importante aux jeunes écrivains professionnels.

Depuis 2002, des contrats d'objectifs sont signés avec des organismes artistiques ayant un budget d'exploitation supérieur à un million de dollars. Ces contrats reposent sur l'accord et l'engagement réciproque des partenaires à rechercher l'atteinte d'objectifs communs qui concordent avec les missions des organismes et les orientations stratégiques du Conseil. En 2005-2006, le Conseil a signé deux nouveaux contrats d'objectifs, portant à quatre le nombre de ce type de contrats conclus.

Par ailleurs, le Conseil a signé des ententes de financement en appariement avec les municipalités et leurs partenaires territoriaux en vue d'assurer le développement culturel et financier des orchestres symphoniques de leur région. Un tel accord a ainsi été conclu en faveur de l'Orchestre symphonique régional d'Abitibi-Témiscamingue et une entente triennale a été élaborée visant à appuyer l'Orchestre symphonique de Drummondville.

Afin d'ajuster son approche au regard des déficits affichés par les organismes qu'il soutient au fonctionnement et de prévenir d'éventuelles crises organisationnelles ou financières, le Conseil a mis sur pied un observatoire des organismes en difficulté et instauré un groupe d'experts en redressement d'organismes. La politique actuelle de reddition de comptes du Conseil exige un plan de redressement à tous les organismes qui affichent un déficit d'exploitation accumulé supérieur à 10 % de leurs revenus totaux.

OBJECTIFS

- **Adapter le soutien financier des projets de production, de promotion et de diffusion en fonction des contextes artistique et territorial**
- **Appuyer le développement des organismes de la relève et les projets qui ont un potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire dans un domaine artistique**

Réalisations

Le Conseil tient compte des contextes artistiques, sociaux et territoriaux dans l'attribution du soutien aux projets de production, de promotion et de diffusion. Au regard de l'écologie territoriale, le Conseil a maintenu en cours d'année ses cibles à l'égard du soutien aux organismes des régions excluant les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, en leur réservant 30 % de l'enveloppe destinée aux projets de production en arts de la scène et 40 % de celle destinée aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques. À valeur égale sur le plan de l'évaluation, les projets des régions ont reçu priorité.

En raison de son potentiel de développement prometteur, novateur et complémentaire, le Conseil a appuyé la première édition de la Biennale internationale du lin de Portneuf, qui s'est déroulée sur les sites patrimoniaux du village de Deschambault, et dont les installations, l'exposition collective et la publication portaient sur le thème du lin dans l'art contemporain.

Par ailleurs, le Conseil accorde exceptionnellement un financement à certains projets pour une période de deux ans permettant de soutenir le travail de créateurs dont la démarche est porteuse au plan artistique comme la compagnie montréalaise, Théâtre I.N.K, en résidence de trois ans au Théâtre d'Aujourd'hui, et Les Nuages en pantalon, une compagnie de théâtre de la ville de Québec.

Le Conseil a également soutenu la réalisation de projets inédits de création, de production et de diffusion artistiques favorisant de nouvelles formes de liens et d'échanges entre les artistes et les membres de la collectivité : le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture a reçu une aide du Conseil pour la réalisation d'une série de lectures publiques et de conférences à Matane, Mont-Joli et Amqui, la Semaine des arts du cirque, pour la tenue de son événement aux Îles-de-la-Madeleine, et la Société des Nuits d'Eastman, pour la troisième édition des Nuits d'Eastman. Le Conseil a en outre appuyé le rayonnement des arts autochtones en soutenant l'Institut culturel et éducatif montagnais, de la Côte-Nord et de la Basse-Côte-Nord, pour la participation d'artistes innus à une exposition au Carrousel du Louvre, à Paris.

En vue d'appuyer les organismes de la relève et les projets qui ont un potentiel de développement structurant, novateur et complémentaire dans un domaine artistique, mais dont l'évaluation dans un contexte unidisciplinaire demeure complexe en raison de l'emploi de nouvelles technologies, le Conseil a poursuivi sa réflexion au sein du Groupe de veille des arts numériques et des nouvelles technologies et ajusté au besoin son processus d'évaluation des projets artistiques comportant des pratiques émergentes ou atypiques.

OBJECTIF • **Soutenir l'intégration des jeunes artistes et des jeunes travailleurs culturels**

Réalisations

Les dernières statistiques concernant l'intégration des artistes et des travailleurs culturels de moins de 35 ans aux organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil indiquent que ces derniers constituaient le tiers du personnel embauché et rémunéré en 2004-2005.

De son côté, le Conseil a participé en 2005-2006 aux discussions entourant la réalisation d'une entente triennale visant le soutien aux organismes émergents de la Capitale-Nationale impliquant cinq partenaires financiers de la région. Il a également appuyé diverses initiatives favorisant l'intégration des jeunes artistes et des jeunes travailleurs culturels. Il a ainsi poursuivi son soutien au séminaire chorégraphique *OSEZ !*, à Saint-Jean-Port-Joli, qui a permis à des

danseurs de la relève d'interpréter des œuvres de chorégraphes chevronnés, créées spécifiquement pour eux. Afin de développer l'intérêt du public pour la création théâtrale issue de la relève, le Conseil a continué de soutenir Carte premières : mis sur pied par le Théâtre de la Pire Espèce, ce réseau composé de 22 jeunes compagnies théâtrales offre des billets à moindre coût pour la première représentation de leur spectacle dans divers lieux alternatifs de Montréal afin d'assurer une meilleure visibilité à leurs créations.

- OBJECTIF**
- **Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et de mesures de perfectionnement visant le personnel des organismes de concert avec le Conseil québécois des ressources humaines en culture, Emploi-Québec, le ministère de la Culture et des Communications et le gouvernement fédéral**

Réalisation

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture du ministère de la Culture et des Communications et des ententes de coopération conclues avec les conseils régionaux de la culture et la corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine Arrimage, le Conseil des arts et des lettres du Québec a confié un mandat additionnel aux organismes impliqués dans ces ententes. Celui-ci porte sur le maintien et le renouvellement des compétences des travailleurs culturels à l'emploi des organismes artistiques de la région. Le Conseil leur a octroyé une somme totale de 50 000 \$ pour l'embauche de coordonnateurs responsables de la formation continue, en partenariat avec le MCC et la SODEC.



Un heureux dénouement pour l'Orchestre symphonique régional de l'Abitibi-Témiscamingue au moment de la conférence de presse en présence de M. Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil et M. Réginald Grenier, président de l'Orchestre.

Écho Abitibien - Journaliste : Sylvain Paradis

DIFFUSION AU QUÉBEC

ORIENTATION 3 – INTENSIFIER LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

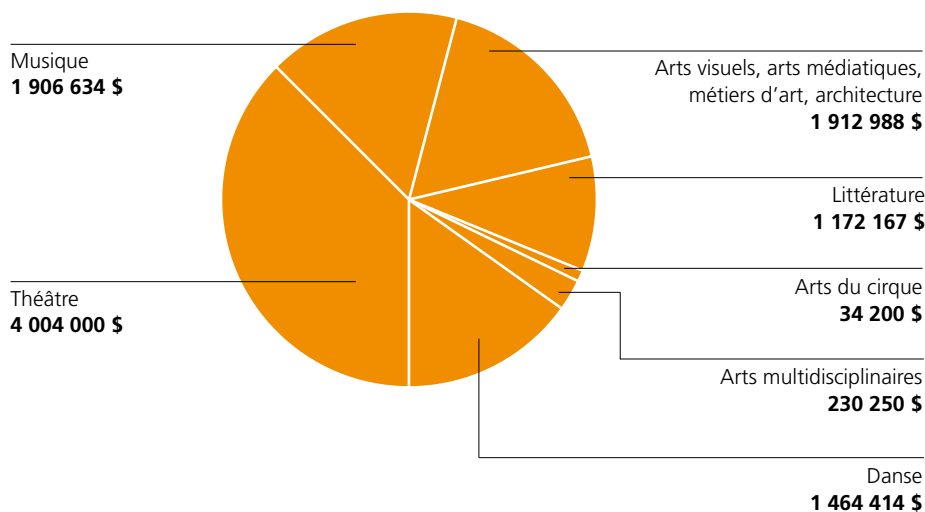
- OBJECTIF**
- Assurer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions artistiques auprès du public sur l'ensemble du territoire

En soutenant la réalisation de tournées au Québec, le Conseil poursuit trois objectifs : rendre accessible, dans toutes les régions du Québec, un plus grand nombre de spectacles de qualité, favoriser la diffusion de créations québécoises originales et assurer aux spectacles professionnels un plus large auditoire en prolongeant ainsi leur durée de vie. L'aide octroyée par le Conseil dans le cadre du programme de soutien à la circulation de spectacles au Québec couvre généralement une partie des frais liés à la tournée, notamment ceux qui portent sur le séjour, le transport, la location d'équipement et les assurances ainsi que les frais d'agence, de promotion et de publicité.

Répartition des sommes octroyées à la diffusion au Québec par le Conseil des arts et des lettres du Québec par programme en 2005-2006

61 tournées de spectacles en arts de la scène	816 645
Accueil de spectacles étrangers au Québec	444 044
Activités ou projets de 51 diffuseurs spécialisés	4 051 266
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	14 000
Édition et promotion de 31 périodiques culturels	1 283 657
Projets de promotion et de diffusion des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture	724 025
Promotion de la littérature et du conte	357 000
Tenue ou préparation de 31 événements nationaux et internationaux annuels ou biennaux	3 033 746
Total	10 724 383

Répartition des sommes consacrées à la diffusion au Québec aux organismes par le Conseil des arts et des lettres du Québec par discipline artistique en 2005-2006



Réalisations

En 2005-2006, le Conseil a octroyé un montant de 816 645 \$ pour la circulation des productions québécoises en arts de la scène sur le territoire. Le théâtre a reçu 62,5 % de la totalité de l'aide, la danse, 18,5 %, la musique, 15,4 %, les arts du cirque, 2,4 %, et les arts multidisciplinaires, 1,2 %. À noter que les arts de la scène offrent en moyenne 8 000 représentations par année.

La littérature et le conte ont également bénéficié d'un appui à la diffusion pour un montant de 357 000 \$ qui ont servi à en favoriser la promotion, que ce soit en soutenant des activités de promotion et de sensibilisation, la programmation annuelle des diffuseurs ou des manifestations ponctuelles. De plus, 235 360 \$ ont permis la tenue d'événements littéraires et 14 000 \$ ont été consacrés à la circulation d'activités et de spectacles littéraires. À titre d'exemple, le Conseil a soutenu l'organisme de production et de diffusion, Rhizome, pour la réalisation d'une tournée en région de lectures publiques d'œuvres québécoises et a poursuivi son appui aux Productions du Diable Vert, pour la réalisation de la tournée québécoise, *Le cabaret des Dimanches du conte*.

Par ailleurs, un montant de 724 025 \$ a permis de soutenir la promotion et la diffusion d'œuvres en arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture sur l'ensemble du territoire québécois. L'organisme Écran Blanc a ainsi pu bénéficier d'un soutien du Conseil pour l'élaboration de la programmation de l'événement cinématographique *États du monde – vie privée/vie publique*, qui a eu lieu à Montréal, Québec, Saguenay et Sherbrooke à l'automne 2005 et à l'hiver 2006.

OBJECTIFS

- **Travailler de concert avec différents partenaires impliqués dans la diffusion et la circulation au Québec**
- **Participer et amorcer des chantiers de réflexion spécifiques à certains domaines artistiques en matière de diffusion et de circulation des arts et des lettres au Québec en collaboration avec les partenaires concernés par la diffusion (organismes artistiques, ministère de la Culture et des Communications, Télé-Québec, ministère de l'Éducation, instances fédérales, régionales et municipales)**

Réalisations

En collaboration avec le milieu des arts visuels, la SODEC et le MCC, le Conseil a entrepris les travaux préparatoires du Forum sur les arts visuels au Québec, le premier événement du genre, visant à mieux cerner les besoins du milieu des arts visuels dont celui de la diffusion. Mis sur pied à l'automne 2005, un comité d'orientation a tracé les grandes lignes du contenu et sélectionné plus d'une centaine de participants pour échanger leur point de vue au cours de cette grande consultation.

À la suite de la réalisation d'une étude pancanadienne portant sur la tenue d'une manifestation d'envergure internationale en danse, le Conseil en collaboration avec le Conseil des Arts du Canada, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts de Montréal a annoncé, en juin 2005, un concours public visant à relancer un événement

Geordie Theatre Productions, compagnie qui présente des productions pour jeune public anglophone, a réalisé une vaste tournée dans plusieurs régions du Québec en offrant plus de 85 représentations des spectacles *Not So Dumb* et *The Illegal Playwriting Class*, avec les comédiens Esther Maloney, Jamie Mendelovitch et Chris Cook.



international en danse. Après une évaluation des projets soumis par un comité de pairs, les organismes publics ont dévoilé, en décembre 2005, la création d'un nouvel événement international de création contemporaine en danse et en théâtre, le Festival TransAmériques, dont la première édition aura lieu au printemps 2007.

À l'automne 2005, un groupe de veille constitué de délégués du ministère de la Culture et des Communications, de la SODEC, du Conseil et des représentants du milieu des arts et des lettres a établi des paramètres pour une compensation financière destinée aux organismes artistiques et culturels dont les activités de diffusion pour le jeune public ont été annulées au moment du boycott scolaire. Le MCC a ainsi réservé 2,5 M\$ pour venir en aide aux organismes touchés et a inclus une somme de 350 000 \$ réservée au Conseil pour la création de bourses spéciales destinées aux artistes et aux écrivains professionnels qui œuvrent auprès du jeune public.

En 2005-2006, le Conseil a participé à divers chantiers de réflexion concernant les orientations de certains secteurs en collaboration avec des partenaires gouvernementaux impliqués dans leur soutien.

OBJECTIFS

- **Participer activement aux travaux des tables sectorielles mises en place par le MCC**
- **Approfondir la connaissance des marchés et des publics**

Réalisations

Pour approfondir la connaissance des marchés, susciter des échanges et alimenter la réflexion dans le milieu des arts et des lettres, le Conseil a publié, au début de l'année 2006, le 10^e numéro du bulletin électronique *Constats du CALQ*. Ayant pour titre *L'Économie des tournées québécoises en arts de la scène*, ce numéro portait sur l'analyse de l'offre des représentations québécoises en tournée au Québec et hors Québec soutenues par le Conseil, des ressources nécessaires à leur financement, des frais engagés dans leur réalisation de même que l'emploi et la rémunération des artistes et des travailleurs culturels qui y sont rattachés.

En vue de mettre en œuvre des mesures de développement et de sensibilisation de publics, le Conseil a réitéré son soutien aux activités de « La Danse sur les routes du Québec », un réseau qui se consacre exclusivement au développement de la danse en région et qui regroupe 14 diffuseurs répartis sur le territoire du Québec. À l'automne 2005, le réseau a organisé *Parcours Danse*, un événement qui a rassemblé plus d'une centaine de participants et qui a permis de créer des ponts entre les milieux de la production et de la diffusion.

DIFFUSION HORS QUÉBEC

ORIENTATION 4 – FAVORISER LE RAYONNEMENT DES ARTISTES, DES ÉCRIVAINS ET DES ORGANISMES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

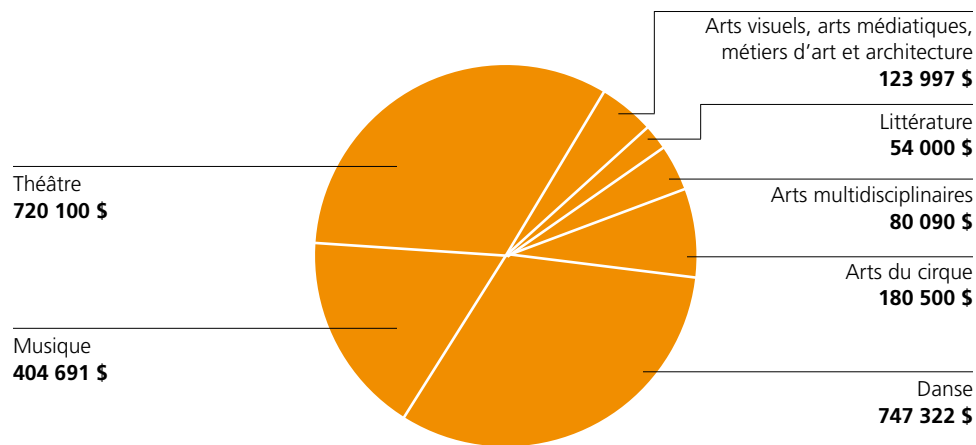
OBJECTIF • Assurer la présence continue des artistes, des écrivains et des organismes sur la scène internationale

Réalisations

En 2005-2006, le Conseil a injecté près de 3,6 M\$ pour soutenir des activités à l'international. Il a accordé une aide de 2,3 M\$ aux organismes des arts de la scène, de la littérature, des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture pour réaliser leurs activités à l'extérieur du Québec. Le soutien s'adresse principalement aux organismes qui effectuent des tournées, qui présentent des œuvres ou des spectacles littéraires. Il peut s'agir d'organismes qui amorcent leur développement à l'extérieur du Québec ou dont le rayonnement à l'étranger est important ou, encore, qui ont des activités ponctuelles de développement de marchés extérieurs.

À ses efforts pour soutenir les activités de diffusion hors Québec, le Conseil a versé une somme de 444 044 \$ à des diffuseurs québécois afin d'accueillir 22 compagnies étrangères en provenance de huit pays et accordé des bourses de déplacement hors Québec et des bourses pour des séjours dans les studios et les ateliers-résidences à l'étranger pour un montant total de 830 932 \$.

Répartition des sommes consacrées à la diffusion hors Québec aux organismes par le Conseil des arts et des lettres du Québec par discipline artistique en 2005-2006



Les arts de la scène

Les organismes en arts de la scène ont bénéficié d'une aide financière du Conseil pour la réalisation de 85 tournées sur quatre continents – les données définitives concernant le nombre de représentations et les lieux de diffusion des productions québécoises à l'extérieur du Québec seront connues en 2007. Parmi les organismes ayant effectué des

tournées majeures en 2005-2006, citons la compagnie [bjm_danse] Les Ballets Jazz de Montréal, qui a donné plus d'une cinquantaine de représentations en Amérique du Nord, en Europe et en Asie et la jeune compagnie en arts du cirque, Les 7 doigts de la main, qui a offert plus de 140 représentations de son spectacle éponyme en Allemagne, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. Mentionnons également l'Ensemble Anonymus qui a offert plus d'une vingtaine de concerts de musique médiévale en France et au Mexique.

Le Conseil a également accordé un appui financier à plusieurs artistes et organismes artistiques pour la diffusion de leur production lors d'événements internationaux majeurs tels que le Festival de danse international Tanz Im August et le Festival de théâtre Spielart, tous deux en Allemagne, et le Festival Francoffonies, en France.

Par ailleurs, le Conseil a appuyé 44 projets de développement de marchés extérieurs pour un montant de 127 590 \$. Ceux-ci se sont déroulés en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Des organismes artistiques ont ainsi pu participer à d'importants événements internationaux comme l'Informal European Theatre Meeting, aux Pays-Bas, le Tokyo Performing Arts Market, au Japon, l'International Performing Arts for Young People, aux États-Unis, le Asian Arts Marts, à Singapour, le British Dance, au Royaume-Uni et le salon Musicora, en France.

Littérature

Un montant de 54 000 \$ a favorisé la circulation d'activités et de spectacles littéraires hors Québec ainsi que les activités de prospection des organismes œuvrant dans le domaine de la littérature et du conte afin de faciliter leurs activités ponctuelles de développement de marchés extérieurs, notamment par la rencontre de promoteurs étrangers dans le cadre de colloques, de conférences ou d'événements pertinents. Citons l'entente conclue entre l'Union des écrivaines et écrivains québécois, Québec-Édition et le Conseil qui a permis à sept écrivains québécois de participer aux salons du livre de Montreuil, de Bruxelles et de Paris.

Arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art et architecture

Un montant de 123 997 \$ a permis de soutenir la promotion, la diffusion et la prospection des arts visuels, des arts médiatiques, des métiers d'art et de l'architecture à l'extérieur du Québec. Vidéo Femmes, par exemple, a bénéficié d'une aide financière pour la présentation d'œuvres indépendantes des vidéastes Rozenn Potin, Évelyne Guay, Martine Asselin et Catherine Veaux-Logeat à l'Espace Simone-de-Beauvoir, à Nantes. Le projet du centre d'artistes de production et de diffusion Molior a également bénéficié d'un soutien pour la présentation d'œuvres d'artistes québécois en arts médiatiques au festival péruvien VAE9.

Photo : Donald Lee



Une entente conclue entre le Conseil et le Banff Centre permet à des artistes et des écrivains québécois de faire une résidence de création dans ce lieu réputé.

- OBJECTIF**
- **Consolider le réseau des studios et des ateliers-résidences en souscrivant à de nouvelles ententes**

Réalisations

En vue de maintenir des mesures de développement de la carrière professionnelle au sein de nouveaux réseaux ou marchés, le Conseil a renouvelé et augmenté le nombre d'ententes de réciprocité et de programmes d'échanges de studios et d'ateliers-résidences auxquels ont accès les artistes et les écrivains québécois. Il a ainsi créé un programme de résidences au prestigieux Banff Centre, en Alberta, et signé de nouvelles ententes de réciprocité de trois ans avec le Centre for Contemporary Arts de Glasgow, en Écosse, et avec l'Entitat autonoma de difusio cultural de Catalunya, en Espagne. Ce dernier partenariat vient renforcer la collaboration déjà établie avec le centre artistique HANGAR de Barcelone.

- OBJECTIFS**
- **Accroître le soutien à la circulation et à la promotion des œuvres et des artistes sur la scène internationale**
 - **Participer activement aux travaux du comité conjoint de stratégie internationale mis en place par le MCC et réunissant les membres du réseau culturel (MCC et SODEC)**

Réalisations

La croissance accélérée du développement des arts et des lettres exige une vision renouvelée et cohérente de l'action internationale menée par le Conseil. Pour assumer un leadership solide dans ce domaine auprès des instances gouvernementales du milieu des arts et des lettres, le Conseil s'est doté de moyens et d'outils qui lui permettent d'adapter son intervention aux réalités actuelles de la diffusion à l'étranger.

En 2005, le Conseil a mis sur pied un groupe de travail interne en prévision de l'élaboration du Plan d'action internationale, ayant pour mandat de dresser un portrait détaillé de l'action internationale du Conseil, d'identifier les enjeux et les acteurs du développement international des arts et des lettres, de recommander des axes prioritaires d'intervention pour chacun des secteurs et de développer un mécanisme de consultation et de concertation régulières permettant de bonifier les outils et de documenter l'évolution du secteur. À l'issue des travaux dirigés au cours de l'année, le groupe de travail a formulé au conseil d'administration des recommandations et des orientations globales en matière d'action et de concertation.

De concert avec le MCC et la SODEC, le Conseil a également participé activement aux travaux entourant le volet consacré aux arts et aux lettres dans l'élaboration de la Politique internationale du Québec, qui fut adoptée à l'Assemblée nationale au cours de l'année.

- OBJECTIF**
- **Poursuivre le travail d'information et de collaboration auprès des partenaires de la scène internationale : le réseau culturel, le ministère des Relations internationales, le Conseil des Arts du Canada et les vis-à-vis à l'étranger**

Réalisations

Outre le soutien financier qu'il a accordé à la réalisation des activités de diffusion hors Québec, le Conseil est engagé dans plusieurs actions visant à favoriser le rayonnement international de créateurs québécois et de leurs œuvres, notamment par la signature de protocoles d'ententes avec des partenaires institutionnels et le développement de projets d'échanges de réciprocité avec les pays hôtes de productions québécoises.

En 2005-2006, le Conseil a continué à assumer le secrétariat général de la Commission internationale du théâtre francophone qui réunit les gouvernements du Canada, de la France, de la Belgique et de pays africains, dont le mandat consiste à soutenir, au cœur de l'espace francophone, la réalisation de projets multilatéraux de création et de circulation d'œuvres théâtrales. La Commission a appuyé 13 projets, dont celui du Théâtre Parminou, présenté en collaboration avec la compagnie belge, Campus, et la créatrice ontarienne, Catherine Graham.

Le Conseil a également été mandaté par le MCC pour sélectionner les artistes allant représenter le Québec aux Concours culturels des Jeux de la Francophonie, qui a eu lieu à Niamey, au Niger, en décembre 2005 et pour lesquels il a octroyé une somme de 26 750 \$ afin de soutenir la participation de cinq artistes à ces concours. De plus, le Conseil a été invité à participer au congrès mondial de l'International Federation of Arts Councils and Culture Agencies (IFACCA), qui a eu lieu en Angleterre en juin 2006.



Photo : Chris Randle

Après avoir parcouru le Canada et une partie des États-Unis, les Ballets Jazz de Montréal, devenus [bjm_danse], ont présenté *Xspectacle [The Stolen Show]* de la chorégraphe Crystal Pite au cours d'une tournée qui les a menés en Asie. L'œuvre faisait appel au talent des 14 artistes-interprètes de la compagnie.

DIVERSIFICATION DU FINANCEMENT

ORIENTATION 5 – ÉTABLIR DE NOUVELLES AVENUES DE SOUTIEN FINANCIER ET DE PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRES AUX MOYENS ACTUELS ET SUSCEPTIBLES D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ARTS ET DES LETTRES

- OBJECTIFS**
- **Participer aux initiatives ministérielles visant à stimuler les dons des particuliers et des entreprises au domaine de la culture**
 - **Encourager les organismes dans leur recherche de financement complémentaire**

Réalisations

Le Conseil a participé à la création de Placements Culture ; un nouveau programme invitant les particuliers, les sociétés et les fondations du Québec à donner plus généreusement aux organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications. Le programme prévoit que le Conseil ajoute des subventions de contrepartie aux dons et contributions recueillis par les organismes afin que ceux-ci puissent se constituer des fonds de dotations et des fonds de réserve. Placements Culture s'adresse aux organismes admissibles aux programmes du ministère de la Culture et des Communications, de la Société de développement des entreprises culturelles et du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Mandaté par la ministre de la Culture et des Communications pour administrer Placements Culture, le Conseil a notamment organisé une tournée régionale dès le début de l'année 2006 dans 16 villes : alors que la ministre rencontrait les gens d'affaires afin de solliciter leur appui au nouveau programme, les représentants du Conseil offraient des sessions d'information pour les organismes admissibles, en association avec les fondations communautaires du Grand Québec et de la Gaspésie-Les Îles et la Fondation du Grand Montréal. En appui aux rencontres, une vidéo présentait des témoignages de représentants du milieu culturel soulignant l'enjeu du financement et applaudissant la création de Placements Culture. Enfin, le Conseil a offert des sessions de formation sur la collecte de fonds, dont le contenu est disponible sur son site Web.

- OBJECTIFS**
- **Poursuivre la conclusion d'ententes avec différents partenaires de la scène régionale sur la base d'une action concertée et adaptée aux besoins des milieux artistiques concernés**
 - **Développer des partenariats et de nouvelles approches de soutien adaptées aux besoins des milieux artistiques et aux dynamiques culturelles de chaque région et territoire**

Réalisations

Répondant aux besoins spécifiques identifiés par chaque région et chaque municipalité, les ententes établies en partenariat avec le Conseil contribuent à accroître les sources de revenus des artistes professionnels, à affirmer l'identité culturelle de la région et à appuyer la réalisation de collaborations inédites et de projets d'artistes de la relève.

Ententes spécifiques régionales

Les ententes spécifiques régionales établissent de nouvelles sources de financement et de partenariat complémentaires aux moyens actuels, visant à assurer un développement durable des arts et des lettres. D'une durée de trois ans, ces ententes sont conclues entre le Conseil et les conférences régionales des élus et sont dotées d'une enveloppe

budgétaire annuelle de 100 000 \$, financées à parts égales. Chaque entente est assortie d'un programme de bourses destinées aux artistes et aux écrivains professionnels du territoire. Un comité de pairs issus de la région évalue les projets artistiques et attribue au mérite l'aide financière.

En 2005-2006, le Conseil a établi un bilan de la première génération d'ententes spécifiques de développement culturel impliquant les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Lanaudière. Observant des effets structurants et dynamisants de l'entente sur les arts et les lettres de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Conseil a renouvelé son partenariat avec ce territoire en regard des résultats accomplis : 23 projets artistiques ont été soutenus durant les trois dernières années et le nombre de demandes adressées aux programmes réguliers du Conseil a plus que doublé au cours de la même période, passant de 16 à 35.

Par ailleurs, le Conseil a signé un *addenda* prolongeant d'une année son engagement avec les régions du Bas-Saint-Laurent et de Lanaudière. Une nouvelle entente a été conclue avec le Saguenay-Lac-Saint-Jean, portant à huit le nombre total d'ententes spécifiques régionales. De plus, le Conseil a entrepris des rencontres de concertation en vue d'établir ce type d'ententes avec les régions des Laurentides et de l'Estrie.

Ententes de développement culturel avec les municipalités

Les retombées des ententes spécifiques régionales ont soulevé un intérêt auprès des municipalités interpellées à jouer un rôle significatif dans les domaines des arts et des lettres. Parmi celles qui se sont doté d'une politique culturelle, des ententes ont été établies en appariement entre la municipalité, le Conseil et des partenaires régionaux afin de mieux soutenir les organismes artistiques et culturels de leur territoire. La nouvelle entente de développement culturel établie entre la Ville de Trois-Rivières et le Conseil, par exemple, soutient pour une période de trois ans le Festival international de Danse Encore. Des ententes ont également été conclues avec Val-David, Alma, Saguenay et Lévis. De plus, le Conseil a renouvelé ses ententes de développement culturel avec Sherbrooke et Victoriaville.

En outre, le Conseil a constitué une table de concertation réunissant le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil des arts de Montréal et la Ville de Montréal en vue d'élaborer un plan d'action touchant le développement des arts et des lettres sur le territoire montréalais.



Photo : Éric Myre

L'annonce de Placements Culture s'est déroulée à Montréal et à Québec, en novembre 2005, en présence de M. Pierre Moreau, leader parlementaire adjoint du gouvernement et président du comité d'orientation sur les investissements de la culture, de Mme Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, et de M. Yvan Gauthier, président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec.

COMMUNICATION ET GESTION

ORIENTATION 6 – ADAPTER LE FONCTIONNEMENT ET LES SERVICES DU CONSEIL AUX BESOINS DES MILIEUX CULTURELS DU QUÉBEC

- OBJECTIFS**
- **Assurer des services accessibles et efficaces**
 - **Transmettre une information régulière et de qualité**

Réalisations

La diffusion des programmes de bourses et de subventions constitue une activité importante du Conseil. Pour la réaliser, le Conseil a maintenu un service régulier de mise à jour de son site Web. Ce moyen de diffusion permet de consulter facilement et rapidement ses programmes et ses publications ainsi que les renseignements relatifs à l'ensemble de ses activités et de son mode de fonctionnement. Pour faire connaître ses programmes, le Conseil mise aussi sur la collaboration de ses partenaires culturels en région. Outre la version électronique, le Conseil met à la disposition des artistes et des organismes la version imprimée de tous ses documents. Parmi les documents corporatifs qu'il souhaite produire, il a entrepris au cours de l'année la préparation d'une publication de prestige portant sur ses studios et ateliers-résidences. Il a également coordonné la production de documents relatifs au Forum sur les arts visuels au Québec.

Des travaux préparatoires ont par ailleurs été poursuivis pour la mise en place de services électroniques permettant aux écrivains, aux artistes professionnels et aux organismes artistiques de déposer en ligne leurs demandes de bourses ou de subventions et de transmettre les documents nécessaires à la reddition de leurs comptes. En conformité avec la Déclaration de services aux citoyens et la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, le Conseil a élaboré un plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour leur rendre accessibles ses lieux, ses services et sa documentation.

Depuis 2003, le Conseil offre le service de renseignements électronique, *Info CALQ*, qui permet au public de poser des questions concernant les services du Conseil ou de lui faire parvenir ses commentaires. En 2005-2006, le Conseil a répondu à près de 1 000 demandes, dont la majorité touchait aux modalités des programmes de bourses et de subventions. Et à l'occasion, le Conseil fait la promotion de ses programmes par des publicités institutionnelles comme ce fut le cas pour les ateliers-résidences à Banff et à Glasgow.

- OBJECTIFS**
- **Sensibiliser la population à l'évolution des arts et des lettres**
 - **Conseiller la ministre de la Culture et des Communications et exercer une activité de veille portant sur l'évolution des arts et des lettres**

Réalisations

Afin de transmettre une information régulière et de qualité sur l'ensemble de ses activités et certains faits saillants du domaine des arts et des lettres, le Conseil publie et diffuse régulièrement sur son site Web, depuis l'été 2005, le bulletin électronique *Nouvelles du CALQ*, qui compte plus de 3 500 abonnés.

Le Conseil a également publié à l'intention du milieu des arts et des lettres et des chercheurs du secteur culturel deux numéros de son bulletin de statistiques, *Constats du CALQ : L'Économie des tournées québécoises en arts de la scène et L'Emploi et la rémunération dans les organismes artistiques en 2003-2004*.

Près d'une centaine de communiqués de presse ont été diffusés afin de faire connaître rapidement les actions et les projets du Conseil au cours de l'année. Par exemple, l'annonce du nouveau festival international de création contemporaine en danse et en théâtre a reçu un appui positif du milieu et des médias et a permis, du coup, de sensibiliser la population à l'évolution des arts de la scène. Le Conseil a également fait connaître publiquement ses positions sur les grands enjeux des arts et des lettres et les solutions préconisées comme le financement en appariement.

Le président-directeur général, les membres du conseil d'administration, les directeurs et les professionnels du Conseil ont continué d'afficher une présence marquée sur l'ensemble du territoire québécois : quelque 150 rencontres ont eu lieu à l'occasion, entre autres, d'événements spéciaux, de conférences, de remises de prix et de signatures d'ententes. Citons, entre autres, la présence du président-directeur général au Forum culture, qui a eu lieu dans le cadre des Assises de l'Union des municipalités du Québec, au printemps 2005. À cette occasion, il y a prononcé une conférence portant sur les orientations de l'action territoriale du Conseil et sensibilisé les élus à la nécessité de s'engager dans le développement culturel de leur communauté.

Le Conseil a répondu à 261 demandes d'avis provenant du Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications.

Application de la politique linguistique

Le Conseil a poursuivi l'application de la version actualisée en 2002 de sa politique linguistique conformément aux recommandations de l'Office québécois de la langue française.

OBJECTIFS

- **Réviser les objectifs, les critères et les processus d'évaluation des programmes de bourses et de subventions**
- **Simplifier et alléger les processus de gestion et la reddition de compte des organismes**
- **Travailler de concert avec la Société de développement des entreprises culturelles à la redéfinition des champs d'intervention respectifs**

Réalisations

En 2005-2006, le Conseil a mis en place un comité interne ayant pour mandat de coordonner et de planifier les cycles de gestion et de révision des programmes afin d'en assurer l'harmonisation, la cohérence et le développement. Il a également procédé à la révision et à l'actualisation des processus de gestion de ses programmes en vue de les rendre plus simples et plus souples pour ses clientèles et son personnel. De plus, le Conseil et la SODEC ont redéfini leurs champs d'intervention respectifs afin d'établir un mécanisme de concertation permanent.

OBJECTIF • **Assurer le traitement diligent et équitable des plaintes et requêtes**

Réalisations

Mise en place d'une politique de gestion des plaintes

Un an après avoir reçu l'aval de son conseil d'administration, le Conseil a instauré une politique de gestion des plaintes. Celle-ci vise la mise sur pied d'un mécanisme interne formel, centralisé et public de gestion des plaintes afin de s'assurer que chaque plainte déposée au Conseil reçoit un suivi approprié dans un délai raisonnable, d'apporter des réponses claires aux préoccupations des plaignants, de maintenir des statistiques sur la nature et le nombre de plaintes reçues et de faire des recommandations en vue d'améliorer les services du Conseil. La mise en place de la politique de gestion de plaintes a permis d'apporter plusieurs améliorations, modifications ou correctifs aux processus internes et même, le cas échéant, à certains programmes du Conseil.

Processus de traitement de plaintes

En 2005-2006, le Conseil a reçu et traité 18 plaintes, soit moins de la moitié du nombre de plaintes déposées l'année dernière : 3 plaintes ont été déposées par des artistes dans le cadre du programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels et 15 plaintes par des organismes artistiques dans le cadre des divers programmes de soutien qui leur sont destinés. Les plaintes portaient sur le refus d'une bourse, le refus, le retrait ou le gel d'une subvention et le fait pour un organisme de ne pas avoir été accueilli au fonctionnement. La composition du comité consultatif ayant évalué une demande de subvention et l'objectivité de ses membres ont également fait l'objet de plaintes. Par ailleurs, certains organismes ont contesté l'évaluation de leur dossier par des pairs et, dans certains cas, ont demandé des explications sur leurs commentaires ou encore, ont remis en question certains critères d'évaluation du Conseil.

Processus de révision des décisions du Conseil

Un organisme soutenu au fonctionnement peut faire appel à la décision du Conseil dans les délais prescrits à chacun des programmes lorsqu'il peut faire la preuve qu'une injustice a été commise dans l'étude de son dossier en regard des critères et des conditions établis. Toutefois, aucune demande de révision ne peut être déposée pour le seul motif relatif au montant de l'aide recommandée ou versée, et pour le refus du Conseil d'accorder à un organisme une subvention de fonctionnement ou un financement pluriannuel. En 2005-2006, le Conseil a reçu cinq demandes de révision.

Éthique et déontologie

Au cours de l'année, le comité d'éthique s'est réuni une fois pour faire le bilan de l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conseil, du Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil et du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres de jurys, de comités consultatifs et les appréciateurs du Conseil. Le comité a statué sur des cas pratiques portant sur des situations potentielles de conflits d'intérêts et d'interprétation de plusieurs dispositions de ces codes. Des amendements mineurs ont également été apportés aux codes régissant les administrateurs et les employés. Par ailleurs, le comité a recommandé certains ajustements à la Politique concernant les jurys et les comités consultatifs.

Dans le cadre de cet exercice, le comité n'a relevé aucun manquement au Code d'éthique de déontologie régissant les administrateurs du Conseil et a examiné un seul cas en ce qui a trait au Code d'éthique et de déontologie régissant les employés du Conseil.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le Conseil a traité huit demandes d'accès à l'information. De plus, il a exercé une surveillance étroite à l'égard de la protection des renseignements personnels en sa possession. Au-delà des obligations prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Conseil s'est aussi engagé à garantir la confidentialité des documents transmis par les organismes demandeurs ainsi que le non accès à tout document confidentiel qu'il reçoit.

OBJECTIFS

- **Participer activement aux débats et à la réflexion sur l'évolution des arts et des lettres**
- **Renforcer la concertation avec les associations professionnelles, les regroupements nationaux, les conseils régionaux de la culture et autres conseils des arts**
- **Participer aux travaux de l'Observatoire de la culture et des communications**

Réalisations

Divers sujets et enjeux ont interpellé le Conseil au cours de l'année, dont celui de la diversification du financement des organismes artistiques. Le mandat et la tournée régionale d'information du programme Placements Culture ont suscité des discussions et une réflexion sur l'évolution du financement des arts et des lettres au Québec : 400 participants du milieu des affaires et 600 représentants d'organismes culturels ont assisté aux sessions d'information de Placements Culture.

Par ailleurs, le Conseil a entrepris la formation de commissions consultatives dont le mandat d'une durée de deux ans consistera à recueillir l'opinion du milieu artistique et culturel sur la refonte des programmes des secteurs des arts de la scène et de la diffusion, de la littérature ainsi que des arts visuels et des arts médiatiques. Des représentants du milieu et du conseil d'administration composeront ces commissions.

Toujours dans le but d'échanger avec les acteurs des arts et des lettres et de prendre le pouls du milieu, le Conseil a rencontré à l'automne 2005 des représentants des associations professionnelles, des regroupements nationaux et des conseils régionaux de la culture pour discuter notamment de développement et de révision des programmes, des grands travaux disciplinaires, des axes prioritaires du plan stratégique du Conseil, des liens entre le Conseil et les milieux artistiques et de l'aide aux organismes en difficulté.

En raison de sa contribution aux débats entourant l'importance de la culture, des arts et des lettres dans la société québécoise, le Conseil a collaboré à la réalisation de la 8^e conférence internationale sur le management des arts et de la culture qui s'est déroulée en juillet 2005. Le Conseil a également participé aux travaux du comité de direction, du comité conseil et à divers comités de projets de l'Observatoire de la culture et des communications, en plus de contribuer financièrement à ses activités à raison de 100 000 \$.

Le Groupe Molior a été soutenu par le Conseil pour participer au 3rd Beijing International New Media Arts Exhibition and Symposium qui se tenait au China Millennium Art Museum en 2006. Cet événement de grande envergure en art des nouveaux médias regroupait, entre autres, des projets d'artistes québécois dont l'œuvre interactive *Tact*, de Jean Dubois.



LA RÉPARTITION DU SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL PAR SECTEUR ARTISTIQUE

2005-2006

Théâtre	\$
Bourses aux artistes professionnels	367 796
Subventions aux organismes	20 514 859
Fonctionnement	14 307 246
Projets de production	623 500
Circulation de spectacles au Québec	510 220
Diffusion hors Québec des arts de la scène	720 100
Accueil de spectacles étrangers au Québec	123 085
Événements nationaux et internationaux	1 299 775
Diffuseurs spécialisés	1 990 920
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	824 975
Édition et promotion de périodiques culturels	80 000
Ententes	22 538
Fonds régionaux pour organismes	12 500
Total	20 882 655

Musique	\$
Bourses aux artistes professionnels	1 648 136
Chanson	722 363
Musique classique	303 441
Musique non classique	622 332
Subventions aux organismes	17 907 190
Fonctionnement	14 207 468
Projets de production	619 000
Circulation de spectacles au Québec	125 775
Diffusion hors Québec des arts de la scène	404 691
Accueil de spectacles étrangers au Québec	24 120
Événements nationaux et internationaux	850 248
Diffuseurs spécialisés	879 221
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	450 323
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Ententes	314 344
Fonds régionaux pour organismes	5 000
Total	19 555 326

Arts du cirque	\$
Bourses aux artistes professionnels	69 550
Subventions aux organismes	710 550
Fonctionnement	373 575
Projets de production	58 275
Circulation de spectacles au Québec	19 200
Diffusion hors Québec des arts de la scène	180 500
Événements nationaux et internationaux	15 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	64 000
Total	780 100

Danse	\$
Bourses aux artistes professionnels	447 644
Subventions aux organismes	8 482 630
Fonctionnement	5 464 894
Projets de production	302 000
Circulation de spectacles au Québec	151 450
Diffusion hors Québec des arts de la scène	747 322
Accueil de spectacles étrangers au Québec	296 839
Diffuseurs spécialisés	1 016 125
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	465 875
Ententes	30 625
Fonds régionaux pour organismes	7 500
Total	8 930 274

Arts multidisciplinaires	\$
Bourses aux artistes professionnels	140 537
Subventions aux organismes	1 141 840
Fonctionnement	662 100
Projets de production	154 400
Circulation de spectacles au Québec	10 000
Diffusion hors Québec des arts de la scène	80 090
Événements nationaux et internationaux	55 250
Diffuseurs spécialisés	165 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	15 000
Total	1 282 377

Arts visuels	\$
Bourses aux artistes professionnels	2 046 213
Subventions aux organismes	5 454 243
Centres d'artistes	3 330 594
Événements nationaux et internationaux	553 113
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	520 250
Édition et promotion de périodiques culturels	431 875
Promotion et diffusion	472 430
Ententes	136 881
Fonds régionaux pour organismes	9 100
Total	7 500 456

Architecture	\$
Bourses aux artistes professionnels	83 550
Subventions aux organismes	72 200
Édition et promotion de périodiques culturels	42 200
Promotion et diffusion	30 000
Total	155 750

Métiers d'art	\$
Bourses aux artistes professionnels	282 694
Subventions aux organismes	109 500
Centres d'artistes	30 000
Promotion et diffusion	79 500
Total	392 194

Arts médiatiques	\$
Bourses aux artistes professionnels	2 418 042
Subventions aux organismes	1 501 965
Centres d'artistes	994 098
Événements nationaux et internationaux	25 000
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	80 000
Édition et promotion de périodiques culturels	136 775
Promotion et diffusion	266 092
Total	3 920 007

Littérature	\$
Bourses aux écrivains et conteurs professionnels	1 413 509
Subventions aux organismes	1 667 347
Édition et promotion de périodiques culturels	565 807
Promotion de la littérature écrite et orale	357 000
Circulation d'activités et de spectacles littéraires	68 000
Événements nationaux et internationaux	235 360
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	407 470
Ententes	26 310
Autres	7 400
Total	3 080 856

LES INDICATEURS ET RÉSULTATS AU REGARD DU PLAN STRATÉGIQUE

La présente section fait état des résultats obtenus en 2005-2006 par le Conseil des arts et des lettres du Québec au regard des indicateurs identifiés dans le Plan stratégique 2005-2008. Ces résultats sont présentés en fonction des six orientations retenues dans le plan du Conseil.

ORIENTATION 1 - SOUTENIR LES ARTISTES ET LES ÉCRIVAINS EN FONCTION DES BESOINS INHÉRENTS À CHAQUE ÉTAPE DE LEUR CARRIÈRE.

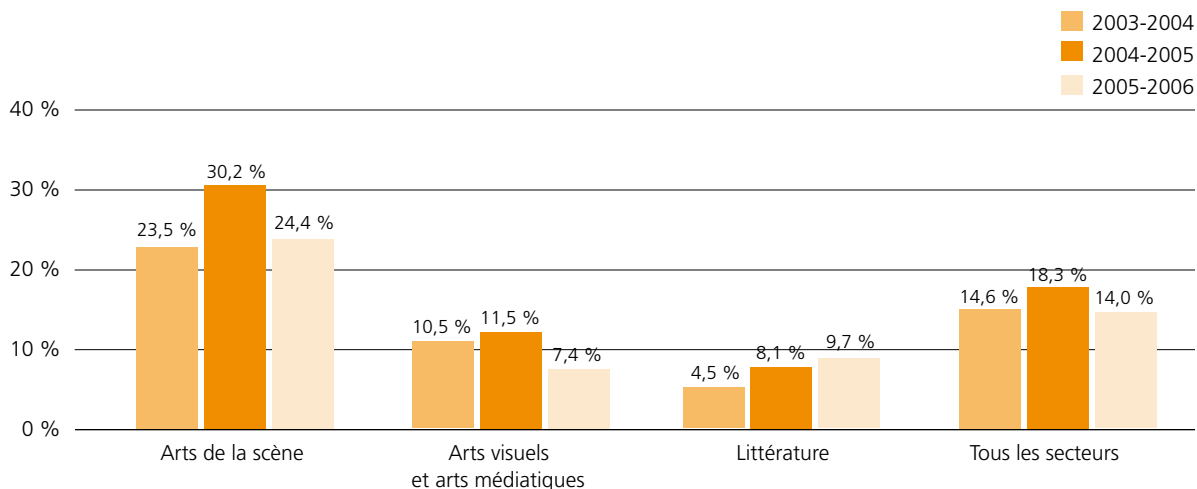
Indicateurs

Écart entre le montant de la bourse moyenne demandée en recherche et création et la bourse moyenne octroyée

En 2005-2006, le Conseil a octroyé une bourse moyenne en recherche et création inférieure de 14,0 % au montant de la bourse moyenne demandée par les artistes et les écrivains pour la réalisation de leurs projets.

Cet écart a été réduit pour l'ensemble des domaines artistiques en 2005-2006 comparativement à ceux observés en 2004-2005 et en 2003-2004, où ils s'établissaient respectivement à 18,3 % et à 14,6 %. Pour les domaines des arts de la scène, des arts visuels et des arts médiatiques, cet écart a diminué de façon significative comparativement à 2004-2005. Il est toutefois légèrement plus important pour celui de la littérature.

Écart (en %) entre le montant de la bourse moyenne demandée et la bourse moyenne octroyée en recherche et création selon les domaines artistiques



Nombre d'artistes et d'écrivains occupant les studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec

Le Conseil met à la disposition des artistes et des écrivains des studios et des ateliers au Québec et à l'étranger. Par cette intervention, le Conseil vise à leur offrir l'occasion de profiter du dynamisme et des ressources de milieux artistiques importants, veut favoriser l'enrichissement des points de vue artistiques et assurer la réciprocité dans les échanges culturels internationaux.

En 2005-2006, le Conseil a permis à 29 artistes et écrivains d'occuper les studios et les ateliers au Québec et à l'étranger. Un soutien financier de 276 500 \$ leur a été accordé, soit une bourse moyenne de 9 534 \$. Le nombre d'artistes et d'écrivains qui ont occupé les studios et les ateliers-résidences, tant au Québec qu'à l'extérieur, est légèrement plus important en 2005-2006 comparativement à 2004-2005 (+2).

Studios et ateliers-résidences au Québec et hors Québec

Résultat	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'artistes et d'écrivains	30	27	29
Montant octroyé	344 200 \$	278 000 \$	276 500 \$

Nombre d'artistes et d'écrivains recevant une bourse pour des activités de perfectionnement

Le Conseil offre aux artistes et écrivains professionnels des bourses de perfectionnement qui leur permettent, notamment par des stages ou la participation à des ateliers, séminaires et colloques, d'enrichir leurs connaissances, de stimuler leur démarche artistique et d'acquérir une plus grande maîtrise de leur art.

Au cours de l'année 2005-2006, 40 artistes et écrivains ont bénéficié d'un appui financier pour réaliser leurs projets de perfectionnement. Ils ont bénéficié d'une bourse moyenne atteignant 5 021 \$. Le nombre de bourses de même que les sommes octroyées sont moindres en 2005-2006 comparativement à 2004-2005 et à 2003-2004, toutefois la bourse moyenne attribuée pour ces activités est plus importante.

Bourses de perfectionnement du Conseil

Résultat	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de bourses	59	59	40
Montant	272 564 \$	282 737 \$	200 844 \$
Bourse moyenne	4 620 \$	4 792 \$	5 021 \$

Nombre de prix et reconnaissance accordés par le Conseil

Le Conseil favorise la reconnaissance publique des artistes et des écrivains par l'octroi de prix et de bourses de carrière. Ces prix visent à donner un soutien accru à la création artistique, à favoriser la reconnaissance des artistes et à en faire la promotion.

En 2005-2006, le Conseil a octroyé 18 prix d'excellence et remis le deuxième versement assigné aux bourses de carrière pour un montant total de 210 500 \$. Le nombre de prix accordés par le Conseil a augmenté passant de 13 à 18 au cours des trois dernières années et, ce faisant, les montants afférents.

Prix et reconnaissance du Conseil

Résultat	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de prix	13	17	18
Nombre de bourses de carrière	2	4	4
Montant	130 500 \$	203 500 \$	210 500 \$

Montants consacrés par les organismes artistiques à la rétribution des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels

En 2005-2006, les 326 organismes soutenus sur une base régulière par le Conseil ont versé en salaires, cachets, droits et honoraires professionnels un montant de 114,2 M\$, pour rétribuer les artistes, le personnel et les différents collaborateurs requis pour la réalisation de l'ensemble de leurs activités. La rémunération moyenne par organisme atteint 350 275 \$ et a connu une croissance annuelle moyenne de 1,8 % depuis 2002-2003.

Rétribution des artistes, des écrivains et des travailleurs culturels par les organismes artistiques

Résultat	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'organismes	329	329	326
Salaires, cachets, droits et honoraires	111 180 684 \$	115 578 934 \$	114 189 679 \$
Rémunération moyenne par organisme	337 935 \$	351 304 \$	350 275 \$

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2005-2006 ne seront ainsi disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 2 - RENFORCER LE RÉSEAU DES ORGANISMES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DONT LA CONTRIBUTION EST SIGNIFICATIVE DANS LEUR DOMAINE ET SUR LEUR TERRITOIRE.

Indicateurs

Montant de l'aide moyenne accordée aux organismes soutenus au fonctionnement

En 2005-2006, le Conseil a octroyé une somme de 50,7 M\$ à 348 organismes soutenus au fonctionnement, soit une aide moyenne s'élevant à 145 371 \$ par organisme. Le montant total a augmenté de 3,3 % comparativement à 2003-2004 (+ 1,6 M\$), alors que le nombre d'organismes a, quant à lui, augmenté de 6,7 % au cours de cette période (+ 22 organismes).

Soutien financier aux organismes artistiques soutenus au fonctionnement

Résultat	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'organismes	326	334	348
Aide financière totale	49 109 568 \$	51 378 441 \$	50 693 637 \$
Aide moyenne accordée	150 643 \$	153 828 \$	145 371 \$

Nombre d'organismes soutenus au fonctionnement sur la base d'un financement pluriannuel

Le Conseil offre aux organismes artistiques un financement pluriannuel qui garantit leur subvention de base pour une période de quatre ans. Ces organismes ne font pas l'objet d'une évaluation annuelle par un comité consultatif mais sont tenus de respecter en tout temps les conditions d'admissibilité au financement pluriannuel.

En 2005-2006, 241 organismes ont bénéficié d'un financement pluriannuel et obtenu un soutien financier totalisant 40,6 M\$. Plus de 69 % des organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil bénéficient d'un financement pluriannuel et reçoivent l'équivalent de 80 % des sommes attribuées pour soutenir leur fonctionnement.

Comparativement à 2004-2005, les organismes qui ont obtenu un financement pluriannuel sont plus nombreux. Ce mode de financement leur procure un financement stable, facilite la réalisation de leur mandat et de leur programmation annuelle, tout en leur permettant d'offrir de meilleurs salaires et conditions de travail à l'ensemble de leur personnel. L'aide moyenne accordée à ces organismes est également plus importante, elle s'élevait à 168 255 \$ comparativement à 153 891 \$ pour l'année 2004-2005.

Aide financière aux organismes artistiques soutenus au fonctionnement sur la base d'un financement pluriannuel

Résultat	2004-2005	2005-2006
Nombre d'organismes	228	241
Aide financière totale	35 087 129 \$	40 549 340 \$
Aide moyenne accordée	153 891 \$	168 255 \$

Pourcentage d'artistes et de travailleurs culturels de moins de 35 ans employés par les organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil

En 2004-2005, les organismes artistiques soutenus par le Conseil ont embauché et rémunéré plus de 19 000 personnes. Ces organismes considéraient que 32 % de leur personnel était âgé de moins de 35 ans. Cette proportion est légèrement supérieure à celle observée pour l'année 2003-2004, où elle s'élevait à 31 %.

ORIENTATION 3 - INTENSIFIER LA DIFFUSION ET LA CIRCULATION DES ŒUVRES ET DES PRODUCTIONS ARTISTIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

Indicateurs

Nombre d'activités diffusées au Québec par domaine artistique et littéraire

Les organismes soutenus par le Conseil sont présents dans la plupart des régions du Québec. Ils donnent ainsi accès à de nombreuses activités artistiques et culturelles dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques et de la littérature. Ces activités prennent généralement la forme de spectacles, d'expositions, de publications, et de programmations.

Au cours des dernières années, le nombre d'activités offertes et présentées par les organismes, de toutes les disciplines, a très peu varié. Le nombre de représentations en arts de la scène oscille aux alentours de 8 000 représentations par année.

Dans le domaine des arts visuels et des arts médiatiques, le nombre d'activités et de services offerts sous forme d'expositions, de performances, de programmes cinématographiques, de résidences, d'ateliers de formation et de production, a connu une légère hausse comparativement à 2002-2003.

Les éditeurs de périodiques culturels soutenus par le Conseil ont, quant à eux, publié 117 numéros en 2004-2005 et enregistré un tirage moyen de 2 320 exemplaires par numéro.

Activités de diffusion des organismes artistiques soutenus sur une base régulière par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Secteur artistique	Unité	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Arts de la scène	Nombre d'organismes de production	146	146	140
	Nombre de représentations au Québec	7 978	8 047	7 963
Arts visuels et arts médiatiques	Nombre d'organismes	59	63	60
	Nombre d'activités (expositions, ateliers, etc.)	795	847	807
Littérature	Nombre d'organismes (périodiques culturels)	29	27	30
	Nombre de numéros	112	106	117
	Tirage	176 617	161 213	271 354

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports d'activités transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2005-2006 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Nombre de représentations en arts de la scène diffusées en tournées au Québec par discipline artistique

Le nombre de représentations offertes en tournées sur le territoire québécois, par l'entremise du programme Circulation de spectacles au Québec, a augmenté au cours des trois dernières années pour l'ensemble des disciplines artistiques. En 2004-2005, 1 172 représentations ont été offertes au public des différentes régions du Québec comparativement à 1 020 au cours des années précédentes (+152 représentations).

Nombre de représentations en tournées au Québec selon la discipline artistique

Discipline artistique	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Théâtre	789	766	983
Danse	72	125	74
Musique	116	94	113
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	43	35	2
Total	1 020	1 020	1 172

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports transmis par les organismes qui ont réalisé des tournées sur le territoire québécois au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2005-2006 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 4 - FAVORISER LE RAYONNEMENT DES ARTISTES, DES ÉCRIVAINS ET DES ORGANISMES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.

Indicateurs

Nombre de représentations en arts de la scène diffusées en tournées hors Québec par discipline artistique

En 2004-2005, le Conseil a soutenu la réalisation de 1 441 représentations de spectacles à l'extérieur du Québec dans les domaines des arts multidisciplinaires, des arts du cirque, de la danse, de la musique et du théâtre, dans le cadre de son programme Diffusion hors Québec des arts de la scène. Le nombre de représentations diffusées hors Québec en 2004-2005 est supérieur à celui de 2002-2003 (+119 représentations) mais inférieur au nombre de représentations offertes en 2003-2004 (-332).

Nombre de représentations en tournées hors Québec selon la discipline artistique

Discipline artistique	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Théâtre	831	1 039	742
Danse	223	36	263
Musique	193	175	202
Arts multidisciplinaires et arts du cirque	45	493	204
Total	1 292	1 743	1 411

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports transmis par les organismes qui ont réalisé des tournées hors Québec au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2005-2006 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

ORIENTATION 5 - ÉTABLIR DE NOUVELLES AVENUES DE SOUTIEN FINANCIER ET DE PARTENARIAT COMPLÉMENTAIRES AUX MOYENS ACTUELS ET SUSCEPTIBLES D'ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ARTS ET DES LETTRES.

Indicateurs

Pourcentage des revenus des organismes artistiques, soutenus au fonctionnement par le Conseil, provenant du secteur privé sous forme de dons, de commandites et/ou d'activités bénéfiques

Le financement privé occupe une place relativement importante au sein des organismes artistiques du secteur des arts et des lettres au Québec. En 2004-2005, une somme de 32,2 M\$ provenait du secteur privé sous forme de dons, de commandites et d'activités spéciales. Cette somme représente 15,2 % de l'ensemble des revenus réalisés au cours de l'année.

Importance du financement privé dans le financement des organismes artistiques soutenus par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Financement privé	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Nombre d'organismes artistiques	329	329	326
Montant provenant du secteur privé	31 313 278 \$	29 863 936 \$	32 191 577 \$
Pourcentage des revenus des organismes	14,6 %	13,9 %	15,2 %

Il importe de souligner que les données compilées par le Conseil aux fins de cet indicateur proviennent des rapports financiers transmis par les organismes au terme de chaque année financière. Les données finales de l'année 2005-2006 ne seront disponibles qu'au cours du prochain exercice.

Nombre d'ententes spécifiques et d'accords de coopération conclus avec différents partenaires

En 2005-2006, le Conseil a poursuivi ses ententes spécifiques de développement artistique avec les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière et du Centre-du-Québec. Il s'est également engagé dans une nouvelle entente avec la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ces ententes, adaptées aux besoins des régions, s'harmonisent avec les axes d'intervention du Conseil.

Le Conseil a reconduit pour un an les accords de coopération avec 14 conseils régionaux de la culture et organismes apparentés qui œuvrent dans le secteur du développement culturel.

Sur le plan international, le Conseil a maintenu la dizaine d'ententes de collaboration qui le lient aux partenaires internationaux de France, de Finlande, d'Argentine, du Mexique, des Pays-Bas, de Suisse, de Belgique et d'Allemagne, favorisant les échanges d'artistes et d'ateliers-résidences.

ORIENTATION 6 - ADAPTER LE FONCTIONNEMENT ET LES SERVICES DU CONSEIL AUX BESOINS DES MILIEUX CULTURELS DU QUÉBEC.

Indicateurs

Nombre d'interventions des représentants du Conseil auprès de la communauté artistique et des partenaires sur l'ensemble du territoire québécois

Le Conseil a maintenu sa présence dans l'ensemble des régions du Québec en 2005-2006. Quelque 150 activités ont été réalisées, qu'il s'agisse de rencontres avec des partenaires ou des représentants du milieu des arts et des lettres, de sessions d'information, de participations à des activités de concertation ou de remises de prix. Le président-directeur général, les membres du conseil d'administration et le personnel ont pris part à ces activités.

Proportion de femmes ayant obtenu une bourse et ayant participé aux différents comités et jurys d'évaluation par les pairs

Le Conseil a comme objectif de favoriser un accès égal des femmes et des hommes à ses programmes et processus en vigueur. En 2005-2006, près de 44 % des artistes et écrivains qui ont obtenu une bourse du Conseil étaient de sexe féminin. Parmi les membres des comités et des jurys, les femmes représentaient 46,5 % des personnes recrutées pour participer à l'évaluation des dossiers des organismes, des artistes et des écrivains.

Pourcentage de femmes ayant obtenu une bourse et ayant participé aux différents comités et jurys

Résultat	2004-2005	2005-2006
Boursières du Conseil	45,6 %	43,9 %
Membres de comités et jurys	45,7 %	46,5 %

Temps de traitement des demandes de soutien financier pour les programmes de bourses et de subventions

Au cours de l'année 2005-2006, le Conseil a respecté les délais de réponse aux demandes d'aide financière tel que stipulé dans ses programmes de bourses et de subventions. Le temps de traitement pour les demandes de bourses se situait à trois mois et, pour les demandes de subventions, à quatre mois sauf pour certains programmes liés aux tournées et à l'accueil de spectacles étrangers dont le délai de réponse était de huit semaines.

LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC LE 24 MARS 2004

ET MODIFIÉ LE 8 DÉCEMBRE 2005.

CHAPITRE I – PRINCIPES ET VALEURS

Article 1

Le Conseil des arts et des lettres du Québec, ci-après appelé « le Conseil », encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le Conseil accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le Conseil doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le Conseil sont les suivantes :

1- la compétence : l'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition ;

2- l'impartialité : l'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisans ;

3- l'intégrité : l'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs ;

4- la loyauté : l'administrateur est conscient qu'il est un représentant du Conseil auprès des artistes professionnels, des organismes artistiques et des citoyens. Il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par ses instances ;

5- le respect : l'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du Conseil, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Le Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du Conseil. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) et vise à les compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues au présent Code et celles prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III – DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du Conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent Code d'éthique et de déontologie, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions. Il doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 8

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

- 1- il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du Conseil ;
- 2- il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux ; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi ;
- 3- il ne doit pas conserver d'intérêts personnels, autres que ceux autorisés par le présent Code, sur lesquels les activités du Conseil auxquelles il participe pourraient avoir une influence quelconque ;
- 4- dès sa nomination, il doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du Conseil ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts du titulaire entrent en conflit avec ses fonctions officielles ;
- 5- mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur minime, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter les transferts de valeurs économiques, sauf s'il s'agit de transferts résultants d'un contrat exécutoire ou d'un droit de propriété ;
- 6- il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le Conseil ;
- 7- il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions officielles et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public ;
- 8- il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du Conseil, y compris les biens loués, ou d'en permettre l'usage à des fins autres que les activités officiellement approuvées, et
- 9- à l'expiration de son mandat, il a le devoir de ne pas tirer d'avantage indu de la charge publique qu'il a occupée.

Article 9

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

Article 10

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges de ses collègues et du Conseil ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que des informations qui lui sont communiquées ou transmises dans le cadre de ses fonctions.

Article 11

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

Article 12

L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 13

L'administrateur, autre que le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement le Conseil à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation expresse du comité exécutif ou du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le Conseil. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, orientations et politiques du Conseil.

Article 14

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaire avec le Conseil ainsi qu'avec le personnel de celui-ci, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 15

L'administrateur qui exerce une fonction administrative à temps plein au sein du Conseil ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect, personnel ou dans un organisme artistique ou une association culturelle, mettant en conflit son intérêt et celui du Conseil.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du Conseil, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, sous peine de révocation.

Article 16

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice d'une fonction et à la poursuite des buts du Conseil, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Constitue un intérêt direct le fait que l'administrateur présente une demande d'aide financière personnellement ou par l'intermédiaire d'un organisme artistique, d'un collectif d'artistes ou d'un promoteur.

Constitue également un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années, un employé de l'organisme artistique présentant une demande d'aide financière.

Constitue un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par un membre de sa famille immédiate ou par un artiste professionnel, un collectif d'artistes, un promoteur ou un organisme artistique avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Est considéré comme un organisme artistique tout organisme à but non lucratif admissible à un programme du Conseil.

Sont considérés comme membres de la famille immédiate de l'administrateur son conjoint, la personne avec laquelle il vit maritalement depuis plus d'un an, ses enfants, son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, ainsi que toute autre personne à charge.

Article 17

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes :

1- l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, d'informations confidentielles ou privilégiées auxquelles un membre du conseil d'administration a accès dans le cadre de ses fonctions, de même que des biens, équipements et services du Conseil ;

2- l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers ;

3- la participation à une délibération ou à une décision du Conseil, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers ;

4- le soutien privilégié à un artiste ou à un organisme artistique dans ses rapports avec le Conseil, en vue d'accorder un traitement de faveur à l'artiste ou à l'organisme ;

5- la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche ou un associé ;

6- le dépôt ou la transmission au Conseil d'une demande d'aide d'un artiste ou d'un organisme artistique ;

7- la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du Conseil, aux studios et ateliers-résidences et aux bourses de carrière.

Article 18

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même ou encore pour un organisme artistique ou une association culturelle au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du Conseil ne se trouve pas en conflit d'intérêts si :

1- il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du Conseil, et

2- se retire de la réunion du Conseil ou de tout comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

Article 19

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du Conseil, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 20

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du Conseil dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes :

1- dans le cas d'un organisme, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination du membre ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

2- dans le cas d'un organisme, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs ;

3 - dans le cas d'un boursier, si le conseil d'administration entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 21

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du Conseil ou du comité du Conseil pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du Conseil par lesquelles il serait aussi visé.

Article 22

Le secrétaire du Conseil doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision.

Article 23

L'administrateur doit produire au secrétaire du Conseil, sous peine de révocation, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme artistique ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme artistique ou d'une association culturelle, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le Conseil, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du Conseil une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du Conseil.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du Conseil dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du Conseil et les membres du comité d'éthique.

CHAPITRE V – MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 24

Le président-directeur général doit, en collaboration avec le secrétaire du Conseil, s'assurer du respect du présent Code par les administrateurs.

Article 25

Tout administrateur a droit à des services de conseil et d'information aux fins d'application du présent Code.

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition du Code peut prendre avis auprès du secrétaire du Conseil sur cette situation.

Article 26

Le secrétaire du Conseil agit à titre de conseiller en éthique et, dans l'exercice de cette fonction, a pour mandat :

1- d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, la mise à jour au comité d'éthique ;

2- d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code ;

3- de donner son avis verbalement ou par écrit et de fournir son support à tout administrateur confronté à une situation qu'il estime problématique ;

4- d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application du présent Code, d'en informer le président-directeur général et, avec l'accord de ce dernier, de la soumettre au besoin à l'attention du comité d'éthique créé en vertu du présent Code ;

5- de convoquer au besoin, avec l'accord du président-directeur général, le comité d'éthique pour recueillir son avis sur toute situation jugée problématique, sur toute modification proposée au présent Code ou sur toute question concernant l'éthique et la déontologie.

Article 27

Un comité d'éthique est créé en vertu du présent Code et a pour mandat :

1- d'évaluer, sur demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, les normes d'éthique et les règles de déontologie contenues au présent Code et d'en proposer au besoin la mise à jour ;

2- de donner, à la demande du président-directeur général ou du conseiller en éthique, son avis sur toute question d'éthique ou de déontologie.

Article 28

Le comité d'éthique est composé d'un membre du conseil d'administration désigné par ce dernier, d'un membre substitut du conseil d'administration également désigné par ce dernier et de deux membres externes recommandés par le président-directeur général et approuvés par le conseil d'administration. Le secrétaire du Conseil agit comme secrétaire du comité d'éthique.

La durée du mandat des membres du comité d'éthique est de deux ans à compter de leur désignation ou nomination et tout mandat peut être renouvelé.

Le comité d'éthique se réunit au moins une fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation.

Article 29

En vertu des articles 37 et suivants du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi qu'au présent Code.

Article 30

Le président-directeur général doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

Le vice-président du conseil d'administration doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code par le président-directeur général. Copie de sa lettre doit également être envoyée à ce dernier.

Article 31

Le conseiller en éthique fait rapport annuellement des activités du comité d'éthique au conseil d'administration, à sa première réunion suivant le début de l'exercice financier du Conseil. Ce rapport fait état des avis émis par le comité d'éthique et des modifications proposées au présent Code.

Article 32

Le Conseil doit faire état, dans son rapport annuel, du nombre de réunions tenues par le comité d'éthique au cours de l'année ainsi que des modifications proposées au présent Code.

Article 33

Le présent Code s'applique, en faisant les adaptations nécessaires, au secrétaire du Conseil dont la nomination est prévue en vertu de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Dans *Fragments*, une création des Productions Recto-Verso, de Québec, le comédien Gabriel Gascon était au centre d'une installation scénographique à l'opposé des modes de représentation traditionnels. Inspirée d'un texte de Samuel Beckett, cette production spectaculaire faisait partie de la programmation de l'événement interdisciplinaire VASISTAS, organisé par le Théâtre La Chapelle.



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.


Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Yvan Gauthier

Québec, le 2 juin 2006

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR


À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2006 ainsi que les états des résultats, de l'excédent et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2006 des fonds en fidéicommiss « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine » et « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière », administrés par le Conseil, ainsi que leur état de l'évolution du solde du fonds pour l'exercice terminé à cette date. Les états financiers de ces fonds sont présentés à la note 10. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil et des fonds en fidéicommiss au 31 mars 2006 ainsi que des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Conseil et des fonds en fidéicommiss pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 2 juin 2006

RÉSULTATS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Produits		
Subventions du gouvernement du Québec		
Aide financière	67 147 448	68 082 006
Administration	5 704 137	5 522 713
	72 851 585	73 604 719
Intérêts sur placements temporaires	638 705	501 438
	73 490 290	74 106 157
Charges		
Aide financière octroyée		
Théâtre	20 882 655	21 538 033
Arts du cirque	780 100	723 485
Musique	19 555 326	20 554 240
Arts visuels et arts médiatiques	11 968 407	11 801 638
Danse	8 930 274	8 911 979
Littérature	3 080 856	3 119 303
Arts multidisciplinaires	1 282 377	1 251 815
Autres activités	779 879	814 184
	67 259 874	68 714 677
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(160 000)	(199 941)
	67 099 874	68 514 736
Intérêts sur la dette à long terme	49 460	75 868
Frais d'administration (note 3)	6 160 585	5 481 733
	73 309 919	74 072 337
Excédent des produits sur les charges	180 371	33 820

EXCÉDENT DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Excédent au début	95 577	61 757
Excédent des produits sur les charges	180 371	33 820
Excédent à la fin	275 948	95 577

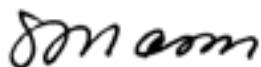
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Encaisse	1 166 894	708 349
Placements temporaires à 3,81 %, échéant le 1 ^{er} mai 2006	2 991 605	2 993 910
Créances à recevoir	9 352	16 460
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	1 864 731	1 633 519
Frais payés d'avance	29 878	64 731
	6 062 460	5 416 969
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	400 000	800 000
Immobilisations corporelles (note 4)	93 085	165 539
Actifs incorporels (note 5)	78 939	88 022
	6 634 484	6 470 530
Passif		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	339 361	313 700
Aide financière à verser	3 283 830	3 522 125
Subventions reportées	927 000	316 587
Portion de la dette à long terme échéant à court terme	428 610	465 508
	4 978 801	4 617 920
Dette à long terme (note 7)	400 000	828 610
Provision pour congés de maladie et vacances (note 8)	979 735	928 423
	6 358 536	6 374 953
Excédent	275 948	95 577
	6 634 484	6 470 530
Fonds en fidéicommiss (note 10)		
Engagements (note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration



M^{me} Suzanne Masson



M. Yvan Gauthier

FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement	73 630 786	73 635 913
Intérêts reçus	639 752	499 722
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(67 338 169)	(67 550 581)
Fournisseurs et membres du personnel	(5 868 021)	(5 934 796)
Intérêts versés	(60 613)	(86 997)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	<u>1 003 735</u>	563 261
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 987)	(98 941)
Activités de financement		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(465 508)	(461 287)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	456 240	3 033
Trésorerie et équivalents de trésorerie – au début	3 702 259	3 699 226
Trésorerie et équivalents de trésorerie – à la fin (note 9)	<u>4 158 499</u>	3 702 259

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicomis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent », « Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie », « Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine » et la « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière ».

2 CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicomis.

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements audiovisuels	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels composés du développement informatique et de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2006	2005
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	4 569 389	4 135 340
Services professionnels, administratifs et autres	292 091	198 080
Transport et communications	496 805	378 479
Loyers	524 608	508 731
Fournitures et approvisionnements	101 257	82 652
Entretien et réparations	12 911	11 772
Amortissement des immobilisations corporelles	103 341	106 836
Amortissement des actifs incorporels	60 183	59 843
	6 160 585	5 481 733

4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Amortissement		2006	2005
	Coût	cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	36 261	26 894	9 367	9 771
Équipement audiovisuel	33 568	7 613	25 955	12 192
Matériel informatique	199 088	166 133	32 955	59 226
Améliorations locatives	360 355	335 547	24 808	84 350
	629 272	536 187	93 085	165 539

5 ACTIFS INCORPORELS

	Amortissement		2006	2005
	Coût	cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels	318 352	239 413	78 939	88 022

6 EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt 697-2004, daté du 30 juin 2004, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 \$, et ce, jusqu'au 30 juin 2007, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Aux 31 mars 2005 et 2006, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

7 DETTE À LONG TERME

	2006	2005
	\$	\$
Emprunt auprès de la Société immobilière du Québec, 6,68 %, remboursable en versements mensuels de 5 818 \$, échéant en août 2006.	28 610	94 118
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,394 % remboursable par versements annuels de 400 000 \$ jusqu'au 2 avril 2007 dont le paiement en capital et intérêt est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.	800 000	1 200 000
	828 610	1 294 118
Moins : Versements en deçà d'un an	428 610	465 508
	400 000	828 610

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$	
	2007	428 610
	2008	400 000

8 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 209 402 \$ (2005 : 152 272 \$). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

			2006	2005
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	509 706	418 717	928 423	1 099 191
Charge de l'exercice	145 034	359 049	504 083	515 690
Prestations versées au cours de l'exercice	(138 147)	(314 624)	(452 771)	(686 458)
Solde à la fin	516 593	463 142	979 735	928 423

9 FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2006	2005
	\$	\$
Encaisse	1 166 894	708 349
Placements temporaires	2 991 605	2 993 910
	4 158 499	3 702 259

10 FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds dédiés aux arts et aux lettres du Bas-Saint-Laurent

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil régional de la Culture du Bas-Saint-Laurent (CRC), dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés au cours du précédent exercice financier à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur. En vertu d'un addenda à l'entente, signé en novembre 2005, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'est engagée à verser dans un fonds en fidéicommiss, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 50 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent complèteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
Encaisse	1 128	2 792
Intérêts courus	150	83
Compte à recevoir du Conseil	–	543
Apports à recevoir	–	10 880
	1 278	14 298
Passif		
Aide financière à verser	–	13 634
Solde du Fonds	1 278	664
	1 278	14 298

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Solde du Fonds au début	664	546
Augmentation		
Apports	50 000	60 880
Intérêts	614	118
	51 278	61 544
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	60 880
Solde du Fonds à la fin	1 278	664

Fonds en fidéicomis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Mauricie

L'entente signée en décembre 2001, entre le Conseil et le Conseil régional de développement de la Mauricie, a pris fin le 31 mars 2004.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. En vertu d'une nouvelle entente signée le 2 novembre 2004, entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Mauricie, et des nouvelles dispositions quant au versement de l'aide financière par la Conférence, le Conseil a procédé, en juin 2005, à la fermeture du compte bancaire et a transféré la gestion du fonds à la Conférence régionale des élus de la Mauricie. Le solde des intérêts de 490 \$ a été versé à la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

BILAN AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
Encaisse	–	486
Intérêts courus	–	1
	<u>–</u>	<u>487</u>
Passif		
Aide financière à verser	–	–
Solde du Fonds	<u>–</u>	<u>487</u>
	<u>–</u>	<u>487</u>

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Solde du Fonds au début	487	477
Augmentation		
Apports	–	–
Intérêts	3	10
	<u>490</u>	<u>487</u>
Diminution		
Aide financière octroyée	–	–
Solde du fonds remis au Conseil régional des élus de la Mauricie	490	–
	<u>–</u>	<u>–</u>
Solde du Fonds à la fin	<u>–</u>	<u>–</u>

Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de concertation et de développement de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés au cours du précédent exercice financier à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, a pris fin le 31 mars 2005.

Le Conseil agissait à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. En vertu d'une nouvelle entente signée le 16 décembre 2005, entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, et des nouvelles dispositions quant au versement de l'aide financière par la Conférence, le Conseil a procédé, en mars 2006, à la fermeture du compte bancaire et a transféré la gestion du fonds à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Le solde des intérêts de 245 \$ a été versé à la Conférence régionale des élus de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

BILAN AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
Encaisse	–	239
Intérêts courus	–	1
	–	240
Passif		
Aide financière à verser	–	–
Solde du Fonds	–	240
	–	240

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Solde du Fonds au début	240	161
Augmentation		
Apports	–	–
Intérêts	5	178
	245	339
Diminution		
Aide financière octroyée	–	–
Solde du fonds remis au Conseil régional des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	245	99
Solde du Fonds à la fin	–	240

Fonds en fidéicommiss – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds dédiés aux arts et aux lettres de Lanaudière

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés au cours du précédent exercice financier à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005.

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds.

Le Conseil verse les sommes aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur. En vertu d'un addenda à l'entente, signé en février 2006, la Conférence régionale des élus de Lanaudière s'est engagée à verser dans un fonds en fidéicommiss, dans le cadre du fonds de développement régional, une somme de 30 000 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de Lanaudière complèteront, au cours de la prochaine année, les démarches administratives nécessaires afin, le cas échéant, de renouveler l'entente. Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront de l'utilisation des sommes disponibles ainsi que des intérêts générés par le Fonds.

BILAN AU 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Actif		
Encaisse	35	27
Intérêts courus	46	
Apports à recevoir	–	61 543
	81	61 570
Passif		
Aide financière à verser	–	61 543
Solde du Fonds	81	27
	81	61 570

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2006

	2006	2005
	\$	\$
Solde du Fonds au début	27	78
Augmentation		
Apports	30 000	61 543
Intérêts	54	48
	30 081	61 669
Diminution		
Aide financière octroyée	30 000	61 543
Autres frais d'opération	–	99
Solde du Fonds à la fin	81	27

11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant le flux de trésorerie futur à des taux d'actualisation représentant les taux dont le Conseil pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec de 2 264 731 \$ ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instruments financiers.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers :

	Valeur comptable	2006 Juste valeur	Valeur comptable	2005 Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers				
Dette à long terme				
Emprunt à long terme auprès de la Société immobilière du Québec	28 610	28 863	94 118	95 882
Emprunt à long terme sur billet du Fonds de financement	800 000	829 818	1 200 000	1 261 690

12 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 1 129 945 \$.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13 ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2006, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil, s'établissent comme suit :

		\$
	2007	2 512 237
	2008	2 554 237
		<u>5 066 474</u>

14 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.

Nouvellement admis au financement annuel, le centre *Materia*, est le premier organisme voué à la diffusion des métiers d'art à recevoir un soutien du Conseil. Parmi les expositions de la saison 2005-2006 se trouvaient les œuvres de la céramiste Susan Low-Beer qui présentait sa série *Tools for Daily Living* (céramique, objets trouvés, aquarelle, encre, pastel, gouache sur papier japon).

